

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 16

MONTRÉAL, LE VENDREDI 20 JANVIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Une potion qu'il faut avaler

Donné gagnant depuis des mois, Édouard Balladur a fini par s'imposer comme le candidat universel, une sorte de potion miracle dont personne ne raffole, mais qu'on est convaincu de devoir avaler.

Comme s'il avait déjà installé ses pénates à l'Élysée, c'est sous les lambris et les lustres du bureau de son ancien patron, le président Georges Pompidou, que le premier ministre Édouard Balladur a choisi d'annoncer sa candidature à l'élection présidentielle française. Complet sombre, mine confite, port de tête rigide, l'homme lisait son texte sans conviction. L'événement était tellement sans surprise que la chaîne de télévision France 2 avait choisi pour le commenter, non pas un politologue, mais un conseiller en communications et un... psychanalyste.

Il faut dire que ce qui passionne la France depuis un an n'est pas tant de savoir si Édouard Balladur sera candidat mais bien le récit de ses amours tumultueuses avec l'autre candidat de la droite, Jacques Chirac, chef du RPR et maire de Paris. Quand Édouard Balladur a-t-il rompu le pacte qui le liait à celui qui l'a ramené à la politique en 1980, en a fait son conseiller personnel et lui a ouvert les portes de Matignon? Voilà



Christian Rioux

la question qui passionne les médias, qui ont consacré hier une partie de leurs pages à tenter de percer l'énigme de celui qui avait promis en 1990 de ne jamais être candidat. «L'amitié, cela n'existe pas en politique», avait dit le premier ministre dès septembre 1993.

Pour le reste, l'élection présidentielle semble pour l'instant avoir été confisquée par les instituts de sondage qui auscultent le cœur et les reins des Français. Donné gagnant depuis des mois, Édouard Balladur a fini par s'imposer comme le candidat universel, une sorte de potion miracle dont personne ne raffole, mais qu'on est convaincu de devoir avaler.

Alors que 30 % des électeurs sont sûrs de voter pour lui, que 46 % souhaitaient la semaine dernière qu'il se lance dans la course présidentielle et que 59 % ont l'intention de voter contre un candidat socialiste fantôme, le premier ministre est donné gagnant par 70 % de la population. C'est l'effet boule de neige. Un sondage en amplifie un autre qui fait grossir le suivant. Jusqu'à ce que personne n'ose plus contester l'évidence matraquée à coups de pourcentages. Un peu comme si on déclarait le OUI gagnant au référendum québécois puisque les sondages montrent depuis longtemps qu'une majorité

de Québécois est convaincue que l'indépendance se fera un jour. Et si Édouard Balladur s'applique d'ailleurs à surfer sur l'opinion, retirant un projet de loi, modifiant une position chaque fois que celle-ci lui est défavorable. Sans oublier qu'il joue depuis des mois à ne pas être candidat, envoyant plutôt ses ministres les plus influents au combat. Tous ceux qui ont appliqué la recette inverse se sont retrouvés sur des voies d'évitement. Que ce soit l'ancien «candidat naturel de la gauche», Michel Rocard, mort au champ de bataille des élections européennes, ou Jacques Chirac, qui entame sa troisième présidentielle comme un coureur essoufflé avant même d'avoir posé les pieds sur les blocs de départ.

Edouard Balladur a sur tous les autres candidats plusieurs longueurs d'avance. Il apparaît surtout comme le seul candidat au-dessus des partis et de ce qu'il nomme dédaigneusement «la politique». Avec ses airs de marquis qui achète ses chaussettes à Rome et ses complets à Londres, il canalise les voies de la droite profonde et arrive premier chez les retraités, les artisans, les cadres supérieurs et les catholiques. Mais Édouard Balladur a beau être le seul premier ministre à avoir conservé si longtemps une majorité d'opinions favorables, les Français sont loin d'être emballés par ses réalisations, disent les mêmes sondages.

Et si les jeux n'étaient pas faits? Avec au moins cinq candidats à droite et probablement plus à gauche, il serait téméraire d'annoncer les résultats à trois mois de l'élection.

D'autant plus que la gauche, qui oscille entre Lionel Jospin (ex-ministre de l'Éducation), Jack Lang (ex-ministre de la Culture) et Henri Emmanuelli (secrétaire du Parti socialiste), n'a pas encore choisi son candidat. Il n'a fallu que quelques semaines en décembre pour hisser le président de la Commission européenne Jacques Delors au premier rang des sondages.

À droite, un duel Chirac-Balladur au second tour n'est pas exclu. Où se rangeraient alors les électeurs de Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers? Sans oublier qu'un candidat comme Raymond Barre, qui chassait sur les mêmes terres centristes que Balladur, pourrait venir troubler le jeu.

Les sondages peuvent être trompeurs, expliquait récemment l'anthropologue Emmanuel Todd. «Les gens des classes moyennes ont à tout moment une opinion sur tout. (...) Les sondages d'opinion, lancés sur tout et n'importe quoi (...), donnent donc l'opinion des classes moyennes. La campagne électorale fait entrer les milieux populaires dans le jeu politique (...) Son effet est de faire passer du suffrage censitaire au suffrage universel.»

Voilà pourquoi, quoi qu'on dise, les campagnes électorales servent encore à quelque chose.

INDEX

AgendaB7
Avis publicsB9
ClasséesA6
CultureB9
ÉconomieA8
ÉditorialA10
Le mondeA7
Mots croisésA6
Les sportsB6
VisasB4

MÉTÉO



Montréal
Nuageux. Pluie
ou verglas en soirée.
Max: 3



Québec
Nuageux. Vent
du nord-est de 20
à 40 km/h.
Max: -1
Détails en A 6

POLITIQUE

Grey et Taylor disent
non au PQ

PAGE A 2



LE MONDE

Mea-culpa
des autorités japonaises

PAGE A 7

POLITIQUE

Mercredi tient tête
à Revenu Canada

PAGE A 2



Le drapeau russe flotte sur Grozny

Les Tchétchènes ne s'avouent pas vaincus même si Eltsine déclare les opérations militaires terminées

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Grozny — Après trois semaines de bombardements et de furieux combats dans la capitale tchétchène, l'armée russe s'est finalement emparée, hier, du palais présidentiel de Grozny. Mais les Tchétchènes ont fait savoir qu'ils ne s'avouaient pas vaincus, même si Boris Eltsine déclare la phase militaire des opérations russes en Tchétchénie «terminée».

Les soldats russes ont hissé leur drapeau sur le palais que les combattants tchétchènes avaient, selon leurs propres dires, quitté dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les soldats russes ont immédiatement commencé à déminer le bâtiment, symbole de la résistance tchétchène depuis l'intervention russe dans leur pays, le 11 décembre. On ignore cependant ce que sont devenus les soldats russes qui y étaient retenus prisonniers.

Le palais présidentiel est perdu pour les indépendantistes tchétchènes qui ont dû transférer leur état-major un kilomètre plus loin. Mais leur résistance n'est pas vaincue et l'artillerie russe continuait hier soir à arroser Grozny d'obus.

Les tirs redoublaient d'ailleurs d'intensité hier vers 21h sur la capitale tchétchène. Les déflagrations déchiraient la nuit et les éclairs zébraient le ciel, visibles à dix kilomètres du centre.

«Les combats se poursuivent autour du dépôt près de la gare ferroviaire, à côté du marché. Là, nous n'avons pas cédé de terrain et nous avons même progressé par

VOIR PAGE A 12: GROZNY

VOIR AUSSI EN PAGES A 7 ET A 10

■ Eltsine dresse le bilan du conflit
■ L'éditorial de François Brousseau

La crise du dollar

Thiessen cible les finances publiques

Selon le gouverneur de la Banque du Canada, la balle est dans le camp de Paul Martin

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le discours prudent que Gordon Thiessen, gouverneur de la Banque du Canada, a servi hier à Montréal sur le mode réfléchi a été disséqué dans ses moindres détails par les acteurs financiers qui en ont déduit que c'était au ministre Paul Martin qu'incombait l'obligation de freiner le recul de la devise canadienne en adoptant des mesures appropriées à la faveur de son prochain budget.

En rappelant que les torts qui ont été faits aux valeurs canadiennes découlaient en bonne partie de l'incapacité affichée par les gouvernements en matière de finances publiques, en insistant sur le partage des rôles que doivent camper respectivement ministre des Finances et gouverneur de la Banque du Canada, M. Thiessen a imprimé une certaine influence sur le cours des transactions, hier, qui s'est notamment traduite par une diminution de 18 centièmes de la devise. Elle s'est donc fixée à 70,20 cents américains.

Selon les observations recueillies auprès de Pierre Ghazi, directeur du marché monétaire à la Banque de Montréal, les propos de M. Thiessen ont été traduits comme suit: «C'est à M. Martin de prendre des mesures fiscales nécessaires pour mettre un terme à la faiblesse du dollar. Selon M. Thiessen, la balle est dans le camp du ministre des Finances.»

S'il n'a pas nommé une seule fois, dans son exposé, le nom du ministre des Finances, le gouverneur de la banque centrale a néanmoins déclaré ceci: «J'aimerais souligner que lorsque l'on examine attentivement les rai-

VOIR PAGE A 12: THIESSEN

La visite de Jacques Parizeau à Paris

Pour faire triompher la non-indifférence

-1-

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À l'égard de la souveraineté du Québec, la France se borne, depuis plusieurs années, à une position traduite par la formule consacrée de «non-ingérence, non-indifférence». Le gouvernement du Parti québécois n'en demande pas plus et le premier ministre Jacques Parizeau, en visite officielle à Paris du 24 au 28 janvier, ne cherchera pas à compromettre la France en faveur de son option.

Par contre, en donnant une «nouvelle impulsion», au plus haut niveau, aux relations France-Québec, M. Parizeau veut favoriser la non-indifférence. Son raisonnement est simple: plus les rapports entre la France et le Québec sont bons, vigoureux, constants, plus la non-indifférence est forte; à l'inverse, moins le Québec est présent à Paris, plus la non-ingérence est forte.

Au lendemain d'une victoire au référendum, le gouvernement Parizeau s'attend à ce que la

France soit parmi les premiers sinon le premier pays à reconnaître le Québec souverain. La non-indifférence est bonne pour la souveraineté. Elle est bonne aussi pour la coopération économique et culturelle entre les deux États.

La visite de M. Parizeau est une visite politique. Son tout premier objectif est de relancer les visites périodiques entre les chefs des deux gouvernements. Son programme est chargé: il prononcera quatre discours majeurs, participera à six tête-à-tête avec les personnalités politiques les plus importants du pays, dévoilera une plaque commémorative de la visite de René Lévesque en 1977, sera reçu à déjeuner à l'Élysée, à dîner au Quai d'Orsay, donnera deux réceptions, et accordera quatre entrevues à des médias français. Une rumeur a voulu quelque temps qu'il reçoive la Légion d'honneur.

L'épouse de M. Parizeau, Lisette Lapointe, l'accompagnera et aura un programme parallèle.

VOIR PAGE A 12: PARIZEAU

Institut québécois du cinéma

Roger Frappier claque la porte

Il accuse la ministre Dionne-Marsolais de rejeter du revers de la main l'engagement du milieu

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le président de l'Institut québécois du cinéma, le producteur Roger Frappier, a remis hier sa démission à la ministre de la Culture et des Communications, Rita Dionne-Marsolais.

La démission du producteur du *Déclin de l'empire américain* et de *Jésus de Montréal* fait suite aux «déclarations déconcertantes» de la ministre sur la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Dans sa lettre de démission, M. Frappier s'en prend à «votre façon de rejeter du revers de la main tout l'engagement du milieu envers une société (la SODEC) qui a été conçue pour nous apporter une gestion moderne des industries culturelles».

Mme Dionne-Marsolais a publiquement remis en question, mardi, la SODEC, créée sous le règne de la ministre libérale Liza Frulla. L'organisme doit remplacer la Société générale des industries culturelles et gérer l'aide aux industries du cinéma, de la télévision, de l'édition et du disque.

La nouvelle ministre s'est plus précisément interrogée

VOIR PAGE A 12: FRAPPIER

LE DEVOIR

POLITIQUE

Invités à participer à la Commission régionale de Montréal sur la souveraineté

Julius Grey et Charles Taylor ont dit non au PQ

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Les membres pressentis pour siéger à la commission montréalaise qui se penchera sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté n'ont pas été les premiers sollicités par le Parti québécois. En effet, le philosophe renommé Charles Taylor, l'avocat Julius Grey et plusieurs autres personnalités de la communauté anglophone ont tous rejeté les avances du PQ, autant pour des raisons politiques que d'ordre pratique.

Rejoint hier à Vienne, le professeur Taylor a confirmé qu'il avait été courtisé par le bureau du délégué régional péquiste de Montréal, Camille Laurin, pour devenir commissaire. Il a tout de suite repoussé l'offre, d'abord parce qu'il entreprenait une période sabbatique en Europe, mais surtout parce qu'il ne voulait pas cautionner la «supercherie» du gouvernement.

D'après M. Taylor, affilié au département de philosophie de l'Université McGill et mondialement reconnu comme l'un des penseurs les plus importants de sa génération, le processus consultatif du gouvernement a deux raisons d'être possibles: ou bien c'est pour «raffi-

ner» l'option indépendantiste, ou bien c'est pour discuter autant de l'option fédéraliste que du projet souverainiste.

Si c'est la première qui prime, «cette tâche-là incombe aux indépendantistes». Si c'est la deuxième, il faudrait une commission où les deux camps seraient représentés de façon plus ou moins égale.

«On ne peut pas avoir une commission qui est très déséquilibrée et prétendre publiquement que cette commission a vraiment comme mandat d'envisager, de façon égale et ouverte, toutes les options, a affirmé M. Taylor lors d'une conversation téléphonique. C'est un peu une supercherie.»

Celui qui dit avoir toujours préconisé un statut particulier pour le Québec au sein de la fédération canadienne croit qu'il est non seulement encore possible mais aussi préférable que le Québec essaie à nouveau de faire reconnaître ses revendications sur ce plan.

«La notion de l'Etat-nation est déjà poussée à la limi-



Julius Grey



Charles Taylor

te. On ne peut pas envisager un monde où chaque groupe ethnique ou nation aurait son propre Etat. Ça mènerait à une décomposition à l'infini (...) et ça ne correspond plus aux besoins de l'univers où nous vivons.»

Bien qu'il soit également fédéraliste, Julius Grey aurait accepté l'invitation de M. Laurin à siéger à la commission si son horaire le lui avait permis. D'après lui, il est essentiel que les fédéralistes y soient représentés.

L'ancien député péquiste Richard Holden a récemment admis avoir courtisé les anciens présidents d'Alliance-Québec Peter Blaikie, Robert Keaton et Royal Orr, ainsi que le conseiller municipal défilé, Nick Auf der Maur, pour siéger. Ils ont tous refusé.

Si le PQ n'a jusqu'ici réussi à attirer que deux anglophones, déjà affiliés au mouvement souverainiste, tel que rapporté hier par *Le Devoir*, «c'est le mieux que l'on puisse avoir avec l'attitude de Daniel Johnson», a constaté Me Grey.

Au secrétariat de la commission régionale, on attribue le refus de plusieurs personnes à la «lourdeur de la tâche» qui leur était demandée.

«Ce n'est pas tout le monde qui peut se libérer pendant 19 jours, a dit l'attaché de presse, Réal Bouvier. Il ne faut pas déduire (qu'ils ont refusé) parce qu'ils ne croient pas à la démarche.»

M. Bouvier a précisé que la chanteuse Édith Butler, l'une des 11 commissaires pressentis dont les noms ont été cités jeudi par *Le Devoir*, s'est désistée hier en apprenant l'horaire de la commission.

M. Bouvier a également confirmé que les 11 commissaires pressentis ont assisté mardi à une réunion informelle à Montréal, où ils ont rencontré le président de la commission, Marcel Masse, ainsi que les députés Réal Ménard et Camille Laurin, les représentants respectifs du Bloc québécois et du PQ à la commission. Les trois vice-présidents déjà nommés y étaient également.

La commission montréalaise comprendra en tout «une vingtaine» de membres, d'après M. Bouvier. Avec le désistement de Mme Butler, il n'en reste que quatre à nommer.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence



Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant Nature de la demande Endroit d'exploitation

MATTHEW STEPHENS (POUR UNE COMPAGNIE A ETRE FORMEE) POUR VENDRE un restaurant sur terrasse à bar sur terrasse 286, Bord du Lac Pointe-Claire

3075915 CANADA INC. L'Éclipse 3550, rue St-Laurent 3550, rue St-Laurent

3086-9739 QUEBEC INC. Bar et Billard Classique Q Enr. 426, rue Lafleur Lasalle 426, rue Lafleur Lasalle

CARBONE 14 1945, rue Fullum 1345, rue Lalonde

RUBINO, Giuseppe Casse Croûte International Enr. 4880, rue Charlevoix 4880, rue Charlevoix

JOSE MANUEL DE JESUS DA SILVA GASPARI, ANA MARIA, ANA MARIA, JESUS MISS Villieray Enr. 220 Villieray Est 220 Villieray Est

9007-2042 QUEBEC INC. Restaurant Hoya Enr. 6503, rue Beaubien Est 6503, rue Beaubien Est

2622-4980 QUEBEC INC. Bistrot Lacordaire 9228 boul. Lacordaire 9228 boul. Lacordaire

CORPORATION HOTELLIERE CANADIEN PACIFIQUE La Reine Elizabeth 900, boul. René-Lévesque Ouest 900, boul. René-Lévesque Ouest

ANGELO MANGUSO & GIACOMO GERMINARA Caffè Espresso & Casse Croûte 2633 Enr. 2633, Jolicoeur 2633, Jolicoeur

174809 CANADA INC. Club de Billard Métropole Enr. 1197, rue St-Laurent 1197, rue St-Laurent

BOUTIQUE ANTHONY PRÉT A MANGER INC. Restaurant Mangia 1, Westmount Square, C-104 1, Westmount Square, C-104

9012-5626 QUEBEC INC. Restaurant de la Place Drummond 1242, Drummond 1242, Drummond

NGUYEN, Van Cuong Restaurant Le Village du Viet Nam 653, Curé Labelle 653, Curé Labelle

653, Curé Labelle Laval Dossier: 1126-176

3094090 CANADA INC. Eggspectation Breakfast & Bar 1315, De Maisonneuve Ouest 1315, De Maisonneuve Ouest

RESTAURANT BROSSARD INC. Restaurant Brossard Inc. 3200, boul. Lapinière 3200, boul. Lapinière

9005-3885 QUEBEC INC. Restaurant Da Giovanni Ancora 5440, rue Sherbrooke Est 5440, rue Sherbrooke Est

2952-2968 QUEBEC INC. O'Toole 885, boul. de Maisonneuve Est 885, boul. de Maisonneuve Est

SANSOUCY, Pierre Restaurant Sansoucy Enr. 4303, Ste-Catherine Est 4303, Ste-Catherine Est

116396 CANADA INC. Restaurant Calorines 4114, Ste-Catherine Ouest 4114, Ste-Catherine Ouest

9013-3687 QUEBEC INC. Golf-O-Max 1501, Marmier Longueuil 1501, Marmier Longueuil

2847-8543 QUEBEC INC. Ricky's Bar 2280, rue Bélanger Est 2280, rue Bélanger Est

DESROCHERS, Christian Gilles Café 4004, St-Denis, app. 215 4004, St-Denis, app. 215

AU BOCK ST-EUSTACHE BAR ET RESTAURANT INC. Au Bock St-Eustache Bar & Restaurant Inc. 255, ch. Grande Côte 255, ch. Grande Côte

9012-0163 QUEBEC INC. Restaurant Chez Konstant 3273, rue Beaubien Est 3273, rue Beaubien Est

2866-6899 QUEBEC INC. Café Sifon 1307, Ste-Catherine Ouest 1307, Ste-Catherine Ouest

DUFRESNE, Louise Resto La Choppe 3865, Laurier Est 3865, Laurier Est

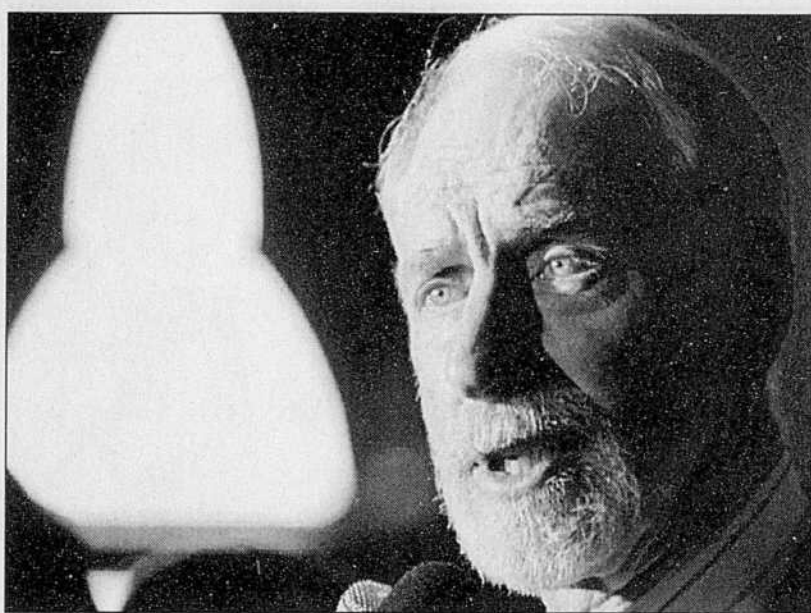
2727617 CANADA INC. La Barca Enr. 540, boul. Marie-Victorin 540, boul. Marie-Victorin

LA COMMUNAUTÉ HELLENIQUE DE MONTRÉAL La Communauté Hellénique de Montréal 5757, ave. Wilderton 5757, ave. Wilderton

2626-5157 QUEBEC INC. Mulligan 158, 25e Avenue Saint-Eustache 158, 25e Avenue Saint-Eustache

GARCIA, Henri Café Tatiana 4177, boul. St-Laurent 4177, boul. St-Laurent

Le président et directeur général Ghislain K. Lafamme, avocat



Le ministre fédéral du Revenu, David Anderson: pas question de reculer.

Ovide Mercredi tient tête à Revenu Canada

Ottawa (PC) — L'affrontement semble inévitable entre le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières Nations au sujet de l'imposition des revenus gagnés par les autochtones à l'extérieur des réserves.

«La mesure mise en place le 1er janvier sera maintenue», a soutenu le ministre du Revenu, David Anderson, à l'issue d'une rencontre avec le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi.

«Peu importe ce que vous ferez, nous ne respectons pas les lignes directrices; nous ne les reconnaissons même pas», a rétorqué le chef Mercredi. Ce qu'il veut, c'est une solution négociée.

Mais si Ottawa maintient ses mesures, avertit-il, les autochtones la contesteront devant les tribunaux et, si nécessaire, auront recours aux actions politiques pour faire valoir leur point de vue.

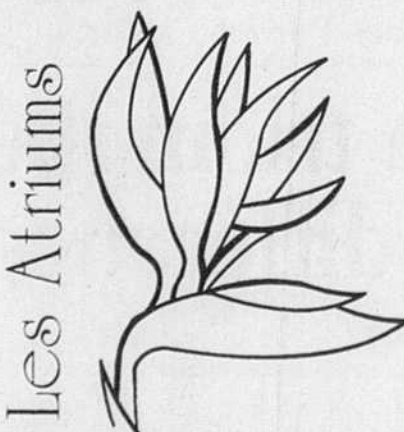
Ce que veut vraiment l'Assemblée, c'est la mise sur pied d'une

«table de discussions politiques où la Couronne et les leaders autochtones pourraient s'asseoir ensemble et se pencher sur la question très large de toute la taxation et de la fiscalité pour les Premières Nations», a expliqué M. Mercredi.

Selon lui, ce processus permettrait d'éviter une confrontation inutile ou de longs et coûteux recours en justice.

Le ministre a manifesté un certain intérêt pour entreprendre des discussions à plus long terme, auxquelles seraient associés d'autres ministres. A court terme, cependant, il a laissé entendre qu'une solution serait d'accélérer les procédures juridiques en s'adressant directement à la Cour fédérale ou à la Cour suprême du Canada.

«Moi, ma position est d'épuiser les solutions politiques avant d'envisager des recours judiciaires», a répondu M. Mercredi. «Comme chef national, je ne vois rien qui puisse empêcher une solution politique», a-t-il renchéri.



Vente
trottoir
de
janvier

du 16 au 21 janvier

AIR DE FEMME

AU KIOSQUE DU BAS

BAR DES ATRIUMS

BOUTIQUE ANGELA

COPINES DE CHINE

ESCALE AU SOLEIL

FONTAINE SANTÉ

L'ARC DE TRIOMPHE

NACARA

POUR DES PEANUTS

ROCK DÉLICES CAFÉ

SANS PRÉTENTION

SCHNITZEL'S

TABAGIE CLAUDIA

UNIVERS ÉLECTRONIQUE

870, de Maisonneuve Est, Montréal
Métro Berri UQAM

EN BREF

BIENTÔT «LE FÉDÉRALISME À TÊTE CHERCHEUSE?»

Sainte-Foy — Le premier ministre Jacques Parizeau et le représentant du Bloc québécois Gilles Duceppe ont accueilli avec légèreté la promesse de Daniel Johnson d'un fédéralisme renouvelé au lendemain d'un NON au référendum. «C'est le fédéralisme flexible, raille M. Duceppe. Je suis convaincu que bientôt, ils vont proposer le fédéralisme à tête chercheuse. Vous êtes sûr que c'était pas un vieux film? Ce sont des choses qu'on a déjà entendues, dit-il. Sauf que c'est moins sérieux que l'autre fois. Ils ne mettent pas leurs sièges en jeu, dit M. Duceppe. Ce n'est pas de contenu.» M. Parizeau dit avoir «beaucoup de difficulté à réconcilier cet espoir qu'il exprime depuis quelque temps avec la réalité du Canada. Où voit-on quelque signe que ce soit, que qui que ce soit ailleurs au Canada veut renouveler le fédéralisme? Moi, je n'en vois pas de trace, dit-il. Alors, je ne peux faire autre chose que de regarder certaines déclarations comme celles d'hier, sourire, et dire: mais encore?»

LE BLOC ET LE PQ SE CONCERTENT POUR LES COMMISSIONS

Sainte-Foy — Les députés du Bloc québécois et ceux du Parti québécois sont réunis pour deux jours dans un hôtel près de Québec pour coordonner leurs actions en vue des commissions consultatives sur l'avenir du Québec, qui commencent leurs travaux le 6 février.

Hier, à huis clos, les parlementaires devaient s'instruire sur le sens de chacun des 17 articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté («Au lieu de compter les mots, nous préférons le lire et bien le comprendre. M. Chrétien ne fait que compter les mots, il devrait compter le déficit à la place», dit Gilles Duceppe), échanger des informations stratégiques (dont le résultat d'un sondage interne qui donnerait près de 50 % d'appui à l'avant-projet de loi) et s'entendre sur la stratégie.

Tant du côté du Bloc que de celui du PQ, on affirme être prêt à un référendum au printemps, sans exclure qu'il n'ait lieu qu'à l'automne. Il appert que les souverainistes veulent créer une dynamique avec les commissions, dont ils veulent profiter ce printemps. Mais la date n'est pas une obsession, dit la vice-présidente du PQ, Monique Simard: ce qui compte, c'est le succès des commissions. Cette rencontre se déroulera bien sûr en l'absence de Lucien Bouchard. «On aimerait l'avoir avec nous. Mais nous n'avons pas le choix et nous voulons lui donner le temps nécessaire pour qu'il puisse récupérer le plus vite possible», dit M. Duceppe. Aucune date de son retour à la vie publique n'est prévue. «Nous ne voulons pas faire pression sur lui.»

Aujourd'hui, une table de concertation sur la souveraineté sera lancée par plusieurs organisations culturelles, populaires, syndicales, nationalistes et étudiantes. A compter du lundi 23 janvier, le Guide de participation aux commissions consultatives sera distribué à tous les foyers du Québec.

M31: QUÉBEC POURSUIT BERTRAND

Québec — Le procureur général du Québec a ordonné le dépôt, hier, devant la Cour supérieure, d'une poursuite contre Mario Bertrand, l'an-

cien bras droit de Robert Bourassa, pour qu'il rembourse les profits obtenus grâce à des actions de la firme M31 qu'il avait obtenues lorsqu'il siégeait au conseil d'administration d'Hydro-Québec. La poursuite devait être signifiée hier aux avocats de M. Bertrand. Ce dernier a répliqué par une mise en demeure pour forcer le ministre Paul Bégin à se rétracter, sans quoi il entamerait lui-même des poursuites en dommages faits à sa réputation.

MANQUE DE FONDS POUR LE 1080, RUE DES BRAVES

Québec — La Chambre de commerce du Québec métropolitain n'a atteint que 20 % de son objectif d'un million de dollars pour financer l'achat de la maison sise au 1080, rue des Braves, et louée au premier ministre comme résidence de fonction pour une somme dérisoire. La Chambre s'apprête à demander à la Communauté urbaine de Québec de participer à la campagne par une contribution de 125 000 \$. L'initiative est déjà contestée, rapportait hier *Le Soleil*, par la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher.

LISTE ÉLECTORALE: PLUS RIEN NE PRESSE

Québec — Le gouvernement semble avoir décidé de prendre plus de temps qu'il ne l'aurait souhaité au départ dans le débat entourant l'adoption du projet de loi 40 établissant une liste électorale informatisée. Le gouvernement et l'opposition ont convenu de compléter une consultation mardi prochain et d'entendre les commentaires de la Ligue des droits et libertés, du Congrès juif canadien et de la Conférence des maires de banlieue de Montréal. L'étude détaillée du projet de loi commencera dès mardi soir. Le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, s'est engagé cette semaine à examiner divers amendements au projet de loi, susceptibles de satisfaire aux critiques qui ont été faites notamment à l'égard de la protection de la vie privée. Le projet de loi prévoyait déjà que si le référendum avait lieu avant l'été, c'est la liste électorale ayant été utilisée lors des élections du 12 septembre qui servirait de nouveau. Il appert que même si le référendum n'avait lieu qu'à l'automne, le directeur général des élections n'aurait pas le temps de mettre en œuvre la liste informatisée. Il devrait alors, probablement, faire un nouveau recensement, la liste informatisée ne servant qu'aux prochaines élections.

LES DÉPUTÉS RECONVOQUÉS

Québec — Les députés seront reconvoqués dès la semaine prochaine, ou au plus tard la semaine suivante, à l'Assemblée nationale. La date de la convocation dépendra en grande partie de la nécessité ou pas d'adopter une loi spéciale pour forcer le retour au travail à la STCUQ. Les députés siègeraient quelques jours pour adopter des lois laissées en suspens en décembre (par exemple, le projet de loi 38 levant le plafond du Fonds de solidarité) et adopter le principe de projets de loi présentés juste avant Noël et qui n'avaient pu être débattus, de manière à ce que l'étude détaillée en commission parlementaire puisse être faite en février, et leur adoption dès la reprise en mars.

Michel Venne

Québec

LE DEVOIR

MONTREAL

Les prévisions sont prometteuses pour 1995

L'activité hôtelière a grimpé de 10,7 % en 1994

Une hausse attribuable à la faiblesse de notre dollar et à la reprise aux États-Unis

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les hôtels montréalais ont loué 262 000 chambres de plus entre janvier et novembre 1994 que durant les onze premiers mois de l'année précédente. C'est une progression de 10,7 % de la location des chambres d'hôtel à Montréal et ce rythme va s'accélérer à nouveau en 1995, d'après les prévisions du directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, Charles Lapointe.

Celui-ci a déclaré, lors d'une entrevue au *Devoir*, que le tourisme a fait un saut plus important à Montréal en 1994 qu'on ne l'avait anticipé à Montréal: «Nous sommes revenus au niveau atteint durant les années 1989-1990 et les réservations faites pour les congrès sont excellentes à compter du printemps. L'économie a repris très fort dans le nord-est des États-Unis et cela nous aide beaucoup», a dit M. Lapointe.

Il est très avantageux pour les Américains du Vermont, du Maine, de Boston et de New York de venir à Montréal actuellement, en fait 15 % moins cher qu'il y a 18 mois. Les mois de juillet, août et septembre ont été particulièrement bons pour l'hôtellerie montréalaise.

D'après la compilation préliminaire que l'OCTGM est à compléter, le taux d'occupation des chambres d'hôtel est globalement passé de 57,7 % à 62,9 % pour les onze premiers mois de l'année. Une telle donnée d'ensemble apparaît ex-

cellente étant donné qu'en janvier 1994, ce taux n'avait pas dépassé 38,8 % et, en mars, 47,6 %.

Pour équilibrer la moyenne, on a loué 75,6 % des chambres en juillet, 78 % en août et 82,7 % en septembre. Les hôtels montréalais ont ainsi vendu 322 000 nuitées en septembre. Les mois d'octobre et novembre ont ensuite fourni des taux d'occupation de 72,4 % et 53,6 %. M. Lapointe se dit très satisfait car, dans l'hôtellerie, il est rare qu'on atteigne un taux d'occupation moyen de 66 % pour l'année et il est probable que cela se réalisera en 1995.

Aux États-Unis, l'industrie hôtelière n'enregistre qu'un taux moyen de 59 %. Évidemment, il en est autrement dans certains secteurs favorisés tel Manhattan, qui obtient un taux d'occupation de 80 %, à l'instar des grandes capitales européennes comme Paris et Londres. Mais ces destinations sont hors de comparaison.

En 1988, les hôtels de Montréal affichaient un taux d'occupation de 67 % et, depuis cette époque, plusieurs nouveaux hôtels ont été construits. On dénombre 20 000 chambres d'hôtel sur l'île de Montréal, soit 1700 chambres de plus qu'il y a quatre ans. Toutefois, cela reste nettement en deçà de Toronto avec ses 36 000 chambres d'hôtel. Il faut cependant préciser que le tourisme d'affaires attire une clientèle captive en raison de la présence de nombreux sièges sociaux à Toronto.

L'autre facteur positif pour Montréal en 1995 sera la déréglementation aérienne entre le Canada et les États-Unis. Elle amènera de nombreux vols

additionnels à Montréal, prévoit M. Lapointe. Déjà, pour les neuf premiers mois de 1994, on a enregistré 22 000 passagers de plus à Dorval qu'en 1993, tandis que Mirabel diminuait voyait son flux diminuer de 19 000 passagers.

Autrement dit, les échanges avec les États-Unis ont augmenté en 1994 tandis que les échanges avec l'Europe ont diminué. Au total, de janvier à septembre, on a enregistré 6 359 000 passagers dans les aéroports de Montréal par rapport à 6 356 000 l'année précédente. Dans l'ensemble, ça n'a donc pas beaucoup bougé mais le flux en provenance du nord-est des États-Unis s'intensifie.

Pour la seule période de mai à septembre, il y a eu une hausse de 3,8 % du trafic aux deux aéroports. Août a été le mois le plus actif: on y a compté 533 000 visiteurs à Mirabel et 270 000 à Dorval.

Finalement, les sites touristiques institutionnels de Montréal ont accueilli trois millions de visiteurs de plus qu'en 1993, soit 13 millions au total. Le Casino fait la différence, ayant attiré 3 800 000 visiteurs au cours des dix premiers mois de 1994.

Le Musée des beaux-arts a été visité par 408 000 personnes en 1994, par rapport à 503 000 en 1990, l'année record. Le Musée d'archéologie et d'histoire a reçu 159 000 personnes, comparativement à 142 000 pour le Musée d'art contemporain, en baisse par rapport à sa performance de 1993. Quant au «pôle du Vieux-Port», il a attiré 4 518 000 personnes, par rapport à 5 447 000 en 1992, l'année du 350^e anniversaire de Montréal.

Pas de pacte fiscal pour Montréal

Lavallée conclut à un échec lamentable

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville, André Lavallée, remet en question le leadership et la crédibilité du maire Pierre Bourque dans le dossier du pacte fiscal que n'a pas obtenu Montréal.

M. Lavallée n'hésite pas à blâmer le nouveau maire pour la faiblesse de l'entente intervenue avec le gouvernement provincial qui consent 50 millions \$ plutôt que les quelque 185 millions \$ réclamés. «On repousse à plus tard le problème. Le budget que M. Bourque va présenter dans deux semaines va camoufler le problème fiscal. On va couper à gauche et à droite; on va faire toutes sortes d'artifices. Ce sont les Montréalais qui vont subir les compressions qui seront proposées», affirme M. Lavallée, élu sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal.

Ce dernier s'offusque que l'entente se traduise vraisemblablement par l'achat, par Québec, de certaines ins-

tallations appartenant à la municipalité (l'édifice et les stationnements du Casino de Montréal, par exemple). «C'est une vente de garage puisque Québec accepte d'acheter un certain nombre de propriétés montréalaises. Par contre, pour ce qui est d'une contribution permanente, récurrente au financement des activités de la Ville qui profite à plus de monde qu'aux seuls Montréalais, M. Bourque n'a pas reçu un sou», soutient-il.

Selon l'opposition, il s'agit donc d'un échec lamentable de la nouvelle administration, en poste depuis le 6 novembre dernier. «S'il y avait une chose qui faisait consensus à Montréal et à Québec, c'est bien d'établir un pacte fiscal. Au lendemain des élections, M. Bourque avait tous les atouts pour le faire: engagement du premier ministre, accord des partenaires de la Ville et rapport Pichette. M. Bourque a ouvert la porte à Québec pour des immobilisations ou des achats, plutôt que sur le vrai problème de Montréal. Il s'est tiré dans les pieds», conclut André Lavallée.

Loyers impayés

Des proprios se liguent contre les prestataires de l'aide sociale

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

Des propriétaires, angoissés par le taux d'inoccupation élevé de leurs logements, se liguent pour dénoncer au ministère de la Sécurité du revenu les prestataires de l'aide sociale qui ne paient pas leur loyer.

Les 600 propriétaires membres de la Centrale immobilière Mérite soutiennent que puisqu'une allocation mensuelle est accordée aux assistés sociaux pour leur loyer, ils devraient en être privés s'ils ne le paient pas. Depuis deux ans, ces propriétaires font des pressions auprès du ministère de la Sécurité du revenu afin que les chèques d'aide sociale des locataires récalcitrants puissent être saisis. L'initiative qu'ils ont annoncée mercredi en conférence de presse vise à faire avancer leur dossier plus rapidement.

Les vœux des propriétaires risquent cependant de rester lettre morte. Selon les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, les prestations de dernier recours sont in saisissables. De plus, le formulaire de dénonciation des locataires que la Centrale immobilière Mérite propose à ses membres afin qu'ils la remettent au ministère de la Sécurité du revenu risque d'être inutile. «Ça ne peut pas causer de problème aux bénéficiaires», soutient Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse de la ministre de la

Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn.

Car même si le chèque d'aide sociale prévoit une somme pour les titulaires d'un bail, il n'est pas possible de le leur retirer s'ils n'arrivent pas à payer leur loyer. Les bénéficiaires de l'aide sociale se font amputer leur chèque lorsqu'ils gagnent de l'argent. «Lorsque les gens ne paient pas leur loyer, ce n'est pas un gain, c'est une accumulation de dettes», explique l'attachée de presse. Le ministère de la Sécurité du revenu a rencontré à quelques reprises les propriétaires afin d'écouter leurs doléances. De nouvelles rencontres sont prévues au cours des prochaines semaines.

Selon une étude maison de la Société immobilière Mérite auprès de 200 propriétaires, ceux-ci essuient des pertes de 775 \$ par année et par prestataire. Le problème ne se posait pas auparavant pour les propriétaires, alors qu'il leur était facile de trouver de nouveaux locataires. Avec le taux d'inoccupation élevé qui prévaut actuellement, les propriétaires sont plus tolérants envers les locataires. Ils louent également à des gens qui n'en ont pas nécessairement les moyens.

Les associations regroupant des locataires ont dénoncé l'initiative de la Centrale immobilière Mérite. «On ne s'attaque pas au problème, on s'attaque aux victimes du problème», s'indigne François Saillant, du Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

L'hiver embrouillé

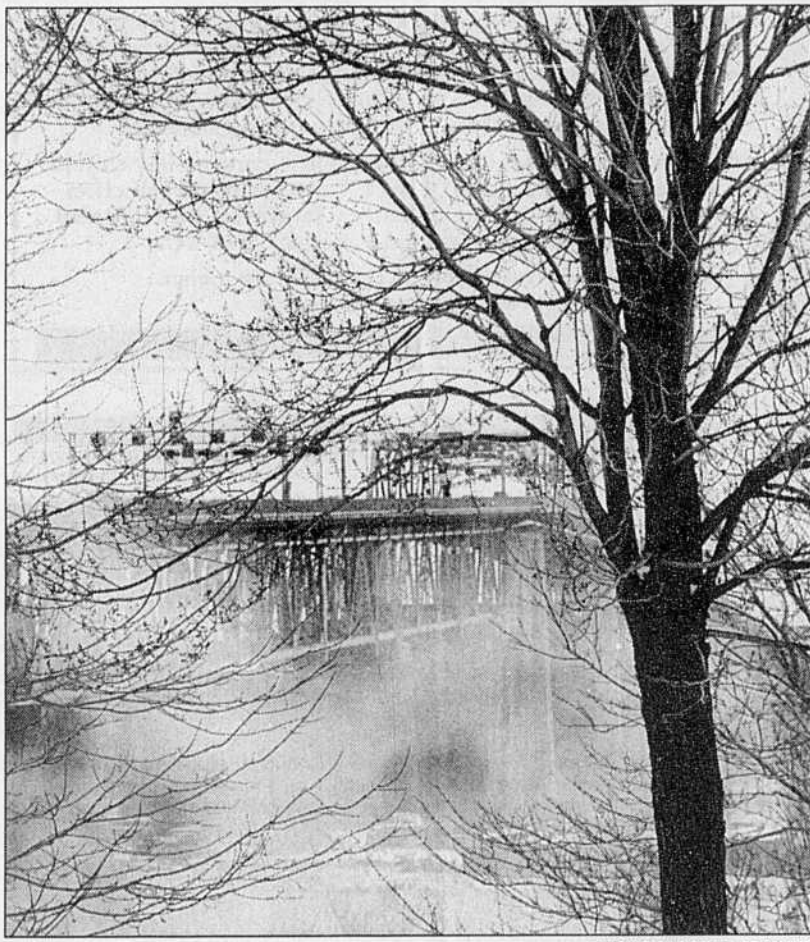


PHOTO JACQUES GRENIER

FINI LE SOLEIL, que du brouillard à partir de maintenant. Hier matin, la brume s'était réfugiée sous le pont Jacques-Cartier, en attendant l'heure de pointe pour aller embêter les automobilistes. La météo n'a pas beaucoup d'imagination par les temps qui courent: le scénario reste sensiblement le même pour les prochains jours.

EN BREF

RETRAIT DES PRODUITS NATREL À LAVAL

(Le Devoir) — La compagnie Natrel a dû retirer ses produits des tablettes des huit supermarchés de la chaîne Provigo et de 15 dépanneurs Provi-Soir de Laval hier, à la suite d'un appel anonyme. Un individu a menacé de les contaminer par une substance toxique. Il a logé son appel au siège social de la compagnie Provigo. Au moment de mettre sous presse, aucun cas de contamination n'avait été signalé à Santé Canada ni à la police. Santé Canada poursuivra ses analyses aujourd'hui afin de déterminer si certains produits ont été contaminés. Les produits qui ont été retirés des tablettes sont de marque Québon, Laval, Purdélise, Ultra'crème, Ultra'mage, Glacier, Yoplait et Cascade. La semaine dernière, la compagnie Natrel avait dû retirer ses produits de trois supermarchés de Saint-Romuald, Charlebourg et Cap-de-la-Madeleine à la suite d'un autre appel anonyme. Les pertes encourues par la compagnie Natrel à la suite du retrait de ces produits ont été de 30 000 \$. La Sûreté du Québec enquête depuis le 13 janvier sur l'origine des appels anonymes.

ÉVASION FISCALE CHEZ UN LIBÉRAL

(PC) — L'homme d'affaires Yves Rajotte, de Laval, qui est également coordonnateur des campagnes de financement du Parti libéral du Québec, a été condamné récemment à verser une amende de près de 20 000 \$ pour évasion fiscale faite au détriment de Revenu Canada. M. Rajotte a plaidé coupable, lundi, devant le juge Jean Parent de la Cour du Québec, à Laval.

Demandez qu'on diminue votre loyer

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les locataires de Montréal devraient demander à leur propriétaire de diminuer leur loyer cette année, ou tout au moins de ne pas l'augmenter, compte tenu du haut taux d'inoccupation des logements dans l'ensemble du Québec.

C'est ce que suggère le Regroupement des comités-logement et des associations de locataires du Québec. Actuellement, affirme ce regroupement, le coût moyen des logements québécois est de 480 \$ par mois. Or, le regroupement estime que la majorité de la clientèle des immeubles locatifs est composée de ménages à faible revenu. En 1991, la moitié de ces derniers avaient un revenu annuel de moins de 23 000 \$.

Selon le regroupement de locataires, le taux d'effort des locataires est présentement supérieur à leur capacité de payer. Selon le recensement de 1991, un ménage sur cinq consacrait plus de la moitié de son revenu au loyer, et plus d'un ménage sur trois consacrait par ailleurs plus de 30 % de son revenu au loyer. En principe d'un budget équilibré, seulement un quart du revenu d'un ménage devrait être alloué au paiement du loyer.

Les porte-parole du regroupement ont donc avisé les locataires qu'ils pouvaient contester une hausse de loyer proposée par leur propriétaire. «Souvent, les propriétaires ne donnent que deux options à leurs loca-

taires: accepter la hausse ou quitter le logement. Pourtant, selon la loi, les locataires ont un troisième choix: refuser une hausse de loyer et continuer de vivre dans leur logement. Un propriétaire n'a pas le droit de mettre fin à un bail parce qu'un locataire refuse une hausse de loyer», dit le regroupement. A cet égard, on propose aux locataires de s'informer avant de signer quoi que ce soit cette année, quitte à se rendre à la Régie du logement.

Par ailleurs, le regroupement cite des exemples de cas. Ainsi, les propriétaires de logements construits il y a cinq ans ou moins peuvent augmenter leur loyer comme bon leur semble. Aussi, les locataires dont le loyer est largement sous la moyenne sont plus susceptibles de subir des hausses de loyer.

Au sujet des propriétaires, le regroupement dit que «trop d'entre eux n'hésitent pas à intimider les locataires lors des demandes de hausse de loyer». Aussi, plusieurs locataires plient l'échine assez rapidement lorsque se présente une augmentation du prix du loyer.

En général, le regroupement propose un contrôle gouvernemental du prix des logements privés. Il souhaiterait aussi la tenue d'un registre des baux. Il estime que le commerce de l'immobilier, fort lucratif, se fait sur le dos des plus vulnérables de la société. En effet, en 1984, 3,8 % des propriétaires possédaient 53 % des logements québécois.

ROCHE BOBOIS

SOLDES

Du 7 au 21 JANVIER 1995

Roche-Bobois est en soldes! Les soldes Roche-Bobois ne se comparent à aucun autre. Ils ne sont pas fréquents et vous permettent de faire des économies exceptionnelles! Profitez des prix sans précédent sur les articles en montre en magasin, fins de séries, canapés composables en cuir et en tissu, salles à manger, tables basses, chambres à coucher, unités murales... Tout à des prix réduits!

Montréal, 1425, boul. René-Lévesque Ouest (angle rue Shop) H3G 1T7 (514) 871-9070

• LES ACTUALITÉS •

Une avalanche au Cachemire fait au moins 125 morts

Jammu, Inde (AP) — Une avalanche qui s'est produite lundi au Cachemire, dans le nord de l'Inde, a fait au moins 125 morts et des centaines de disparus, mais les secours ne pouvaient travailler normalement en raison de fortes chutes de neige.

Les autorités craignaient pour la vie d'un millier de personnes bloquées dans un tunnel, mais jeudi la police a pu entrer en contact avec les équipes sur place et apprendre qu'environ 500 personnes avaient pu être secourues.

Cent vingt-cinq corps ont été retrouvés après la catastrophe qui a précipité dix autocars et cinq voitures dans un ravin.

On ignore le sort des autres passagers de ces véhicules. L'avalanche a coupé l'autoroute qui relie l'État du Jammu-Cachemire au reste de l'Inde. Environ 400 survivants ont pu être évacués par les hélicoptères de l'armée.

Une première scientifique

Des jumeaux naissent à 95 jours d'intervalle

La Nouvelle-Orléans (AP) — Les médecins de la Fondation Ochsner de La Nouvelle-Orléans sont parvenus à faire naître la petite Céleste Keys à terme, 95 jours après la naissance de son frère jumeau, Timothy.

Cet exploit constitue une première scientifique et présente l'intérêt de préserver la santé du second bébé en cas de naissance d'un grand prématuré comme Timothy.

Le petit garçon pesait 845 grammes à la naissance, quinze semaines avant terme. Intubé et placé sous assistance respiratoire, il a souffert d'une légère hémorragie cérébrale et présentera probablement un

retard de développement. Il présente également des problèmes de vision.

Lors de la naissance du premier bébé, la table d'accouchement a été placée de telle sorte que la parturiente ait la tête en bas. Le cordon ombilical a été coupé le plus près possible du col de l'utérus et ce dernier a ensuite été suturé.

Toutes ces précautions, combinées à un traitement médicamenteux destiné à limiter au maximum les contractions utérines, ont permis d'éviter la naissance du second jumeau. Hospitalisée quelques jours, la mère a ensuite pu rentrer chez elle mais est restée sous étroite surveillance médicale.

La petite Céleste pesait 2,68 kg à la naissance et est en bonne santé.

Les médecins ont cru pendant un moment qu'il valait mieux, en cas de grossesse multiple, que tous les bébés viennent au monde en même temps. Ils sont maintenant persuadés que plus la naissance est proche du terme, mieux cela vaut pour la santé de l'enfant, et ils tentent ainsi dans certains cas de dissocier la venue au monde des jumeaux ou des triplés.

Une Canadienne qui était enceinte de triplés a ainsi subi une césarienne 99 jours après la naissance du premier, mais seul l'un des trois enfants — le dernier-né — a survécu.

The Boys of St. Vincent censuré aux États-Unis

Los Angeles (PC) — La chaîne de câblodistribution américaine Arts and Entertainment a décidé de couper certaines scènes du téléfilm canadien, *The Boys of St. Vincent*, à cause de la délicatesse du sujet traité.

Le metteur en scène John Smith de Montréal, s'est d'ailleurs dit surpris que le câblodistributeur, qui doit diffuser l'œuvre le mois prochain, en ait enlevé deux scènes en plus d'en écarter plusieurs autres.

Ce film est basé sur les agressions sexuelles dont ont été victimes de nombreux pensionnaires de l'orphelinat St. Vincent, à Terre-Neuve, au cours des dernières décennies.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

Français langue seconde

L'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa souhaite recruter un professeur de français langue seconde selon les modalités suivantes:

- 1 poste régulier (conduisant à la permanence) au rang de Professeur adjoint. Entrée en fonction: 1 juillet 1995.

Qualifications

- Doctorat dans un domaine directement relié à l'enseignement du français langue seconde;
- Expertise recherchée dans le domaine de l'application des nouvelles technologies à l'enseignement des langues et/ou à l'évaluation des compétences linguistiques;
- Expérience dans l'enseignement au niveau post-secondaire;
- Publications.

Fonctions

La charge de travail du professeur adjoint comprend 18 crédits (3 cours/année) dans le programme de français langue seconde à divers niveaux et/ou dans le cadre du B.A. ou de la M.Ed. en didactique des langues secondes. Elle comporte aussi des responsabilités de recherche dans le domaine visé par ce concours et des services à la communauté universitaire.

Traitement

Selon la convention collective.

Candidature

Pour indiquer son intérêt, prière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae, un exemplaire de ses principales publications et trois lettres de recommandation au plus tard le 24 février 1995 à:

Robert Courchène, Directeur intérimaire
Institut des langues secondes
Université d'Ottawa
C.P. 450, Succ. A
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours est destiné aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'équité en matière d'emploi et encourage fortement les hommes à présenter leur candidature à ce concours.

Directeur(trice) général(e) Institut de recherche

Les Centres jeunesse de Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, sont en processus d'implantation d'un institut de recherche sous la thématique suivante: • Pour le développement social des jeunes et la prévention de la violence.

Le conseil provisoire est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e) qui assumera la responsabilité des activités touchant la recherche et la promotion de la recherche, la diffusion et le transfert de connaissances, ainsi que l'échange interactif des connaissances entre les milieux de pratique et le milieu universitaire.

Le(la) candidat(e) est détenteur(trice) d'un diplôme universitaire de troisième cycle (doctorat) dans une discipline des sciences humaines et a un statut de professeur(e) permanent(e). Cette personne s'intéresse de façon particulière aux jeunes en difficulté d'adaptation ainsi qu'aux activités professionnelles des Centres jeunesse de Montréal.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 février 1995 à 17 h au Comité de sélection - Institut de recherche, Les Centres jeunesse de Montréal, 4675, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H1T 1C2.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

DOCTORAT EN ÉTUDES URBAINES (PH.D.)

L'Institut national de la recherche scientifique et l'Université du Québec à Montréal offrent un programme conjoint de doctorat en études urbaines (Ph.D.).

Le programme est accessible à des étudiants et étudiantes titulaires d'une maîtrise mais aussi d'un baccalauréat en sciences humaines (économie, sociologie, démographie, science politique, etc.), en gestion ou en aménagement.

Le programme dure quatre ans et les étudiants et étudiantes de première année peuvent recevoir une bourse.

Date limite du dépôt des candidatures: le 15 mars 1995

Renseignements généraux et formulaire de demande d'admission:

Doctorat en études urbaines
INRS-Urbanisation
3465, rue Durocher
Montréal (Québec) H2X 2C6
Tél.: (514) 499-4071

ou

Doctorat en études urbaines
Département d'études urbaines et touristiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél.: (514) 987-7883

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec à Montréal

CARRIÈRES & PROFESSIONS

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

RESERVE

SENSATION
À TEMPS PARTIEL

Voulez-vous élargir vos horizons? La Réserve navale, en plus de vous offrir une formation pratique, des possibilités de voyager et un revenu supplémentaire, vous permet aussi de poursuivre votre carrière civile.

En travaillant à temps partiel durant certains soirs et week-ends, vous découvrirez de nouvelles possibilités d'emploi et rencontrez des gens intéressants.

Action! Satisfaction! Joignez-vous à la Réserve navale dès aujourd'hui!

Pour obtenir plus de renseignements et voir notre nouveau vidéo, rendez-vous visite ou téléphonez-nous au:

NCSM DONNACONA
2055, rue Drummond
Montréal (Québec)
H3G 1W6 283-6517 ou 1 800 856-8488

FORCES
ARMÉES
CANADIENNES
RÉGULIÈRE ET DE RÉSERVE

Canada

DEUX POSTES DE PROFESSEURS, PROFESSEURES

Le Département de counseling et orientation est à pourvoir deux postes de professeurs, professeures.

Poste no 1: Psychologie du counseling
Poste no 2: Psychosociologie des groupes

DESCRIPTION POSTE NO 1

- Dispenser aux trois cycles des enseignements portant sur les modèles conceptuels et d'intervention relatifs au développement personnel et professionnel.
- Mener des recherches sur des problématiques liées au développement personnel et professionnel et au counseling de carrière.

DESCRIPTION POSTE NO 2

- Dispenser aux trois cycles des enseignements portant sur la psychosociologie des groupes, notamment dans les programmes en sciences de l'orientation et en animation des groupes restreints.
- Mener des recherches sur la psychosociologie des groupes et les interventions éducatives en groupe.

DESCRIPTION POUR LES 2 POSTES

- Diriger des essais, mémoires et thèses reliés à ses enseignements et à ses recherches.
- Participer aux activités administratives et aux activités de rayonnement inhérentes à ses fonctions.

CRITÈRE DE SÉLECTION POSTE NO 1

- Détenir un doctorat en sciences de l'orientation, en psychologie du counseling, en psychologie du travail, en psychologie scolaire ou l'équivalent.

CRITÈRE DE SÉLECTION POSTE NO 2

- Détenir un doctorat en sciences de l'orientation, en psychologie ou en sciences humaines.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES DEUX POSTES

- Expérience souhaitée dans l'enseignement, la recherche ou l'intervention.
- Capacité de favoriser chez les étudiants et les étudiantes des conditions d'échange et d'apprentissage.
- Maîtrise de la langue française.

Traitement: selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} juin 1995.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae avant le 31 mars 1995 à l'adresse suivante:

Dr Marcel Monette, directeur
Département de counseling et orientation
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval (Québec) Canada G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2063

Faculté des
sciences de
l'éducation

Département de
counseling et orientation

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidentes permanents du Canada.

UNIVERSITÉ
LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

Doyenne
des universités
canadiennes
et des universités
francophones
en Amérique,
l'Université Laval
appuie le progrès
et l'ouverture
de la société en
alliant formation
de qualité
et développement
du savoir.

DIRECTEUR ARTISTIQUE

POUR MAISON D'ÉDITION DE LIVRES

Responsabilités:

Mise en pages des livres, conception et réalisation graphique des pages couvertures, de la publicité, des communiqués et du catalogue.

La personne doit avoir l'expérience de la préimpression et de l'impression, ainsi qu'une bonne connaissance des logiciels QuarkXPress, Microsoft et Photoshop.

Faire parvenir c.v. à l'attention de la
Directrice des ressources humaines,
au 1212, rue Saint-Mathieu,
Montréal H3H 2H7

Collège de
Valleyfield

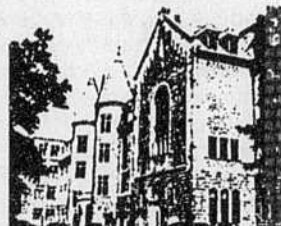
Le Collège de Valleyfield s'affirme de plus en plus, grâce à la qualité de son enseignement et à son équipe dynamique, comme une présence essentielle dans son milieu.

ENSEIGNANT(E), Histoire de l'art Session hiver 95

Les candidat(e)s possèdent: • un baccalauréat en histoire de l'art accompagné d'un diplôme en communications, théâtre, arts visuels ou en lettres et, • idéalement, une expérience de 3 à 5 ans, soit en milieu de travail ou en enseignement.

Veillez noter que toutes les personnes sélectionnées pour une entrevue devront réussir un test de français écrit. La rémunération se situe entre 29 627 \$ et 55 856 \$.

Nous invitons les personnes intéressées à nous faire parvenir leur curriculum vitae, en y joignant une copie de leur(s) diplôme(s) et relevé(s) de notes, avant le 27 janvier 1995, à la Direction des ressources humaines, Collège de Valleyfield, 169, rue Champlain, Valleyfield (Québec) J6T 1X6.



Laurentian University Université Laurentienne

POSTE FRANCOPHONE ÉCOLE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'École de l'Activité Physique sollicite des candidatures à un poste, avec possibilité de permanence, disponible à compter du 1^{er} juillet 1995. Exigences: le(la) candidat(e) doit détenir un Ph.D. et être capable d'établir un programme de recherche dans son domaine. Le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra enseigner en français les cours suivants: apprentissage moteur, contrôle neuro-moteur et comportement du mouvement, croissance physique et développement, éducation physique adaptée et une activité physique. L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature. Conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens et citoyennes canadiens ainsi qu'aux résidents et résidentes permanents.

Conformément à la politique du bilinguisme de l'Université Laurentienne le bilinguisme passif (français/anglais) est une condition d'obtention de la permanence. L'Université offre gracieusement à ses professeurs des cours de langue seconde. Ce poste est sujet à l'approbation budgétaire. Curriculum vitae, copies des publications et noms de trois références doivent être envoyés d'ici le 31 mars 1995, au Dr Roger Couture, Président du Comité des Affaires Francophones, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario, P3E 2C6.

CARRIÈRES & PROFESSIONS LE DEVOIR

Les lundis,
mercredis,
et vendredis
inclusivement.

• LES ACTUALITÉS •

Découvertes technologiques

Pierre Marc Johnson invite Hydro-Québec à ne pas céder au secteur privé à n'importe quel prix

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec ne doit pas céder à n'importe quel prix au secteur privé ses découvertes technologiques: elle ne doit le faire que si des partenaires privés peuvent lui apporter une «capacité substantielle de pénétrer les marchés», locaux et internationaux, et lui fournir un «rendement raisonnable» qui justifie la cession à leur profit des investissements publics.

Telles sont les balises qu'a tracées à la société d'Etat l'ancien premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, devant le Club de l'électricité du Québec, hier midi. M. Johnson, qui se spécialise en droit corporatif et en droit environnemental international, a prononcé un discours qui a surpris plusieurs des gens d'affaires présents en raison de la connaissance surprenante affichée par l'ancien premier ministre à propos de la situation d'Hydro-Québec et des enjeux inhérents au partage controversé de son patrimoine technologique avec le secteur privé.

Selon M. Johnson, «déjà la gestion de ce type d'activités (les transferts technologiques) n'est pas sans poser des problèmes à la société d'Etat à cause de sa taille et des inerties inévitables qu'elle entraîne. À cela, il faut en ajouter d'autres. En effet, dans la mesure où le marché pour les nouvelles technologies ne saurait être uniquement

québécois, il faut, dans le processus de passage des connaissances aux produits, viser une viabilité qui s'appuie surtout sur un marché d'exportation. De la même façon qu'Hydro-Québec amène des technologies, qui lui ont coûté cher à développer, on s'attendra donc à ce que l'apport des partenaires comprenne une contribution substantielle, notamment une capacité de pénétrer les marchés qui sont le plus souvent des marchés d'exportation.»

M. Johnson avait axé son propos sur la nécessité pour Hydro-Québec d'exporter son expertise dans différents domaines, notamment sur le marché asiatique. C'est de ce côté qu'il voit une possibilité de compenser pour l'amenuisement de la demande en électricité au Québec et chez nos voisins. M. Johnson a rappelé que la demande en électricité a fondu de 5,5 % par an qu'elle était entre 1970 et 1989 à 2,8 % en moyenne entre 1989 et 1994, et qu'elle sera de seulement 1,2 % entre 1994 et 2001, prévoit-il.

Il ajoute que la croissance des exportations d'électricité vers les États-Unis, prévue en 1987, «ne se réalisera pas», ce qui explique que les promoteurs ne bénéficieront plus d'investissements annuels dépassant le milliard et demi de dollars, comme ce fut le cas entre 1990 et 1993.

M. Johnson n'est pas de ceux qui veulent privatiser Hydro-Québec: «Bien sûr, dit-il, Hydro-Québec continuera d'entretenir et de maintenir son système de production, de transport et de distri-

bution, de voir à la qualité de son parc immobilier et de surveiller les changements de conjoncture dans le marché des exportations d'électricité aux États-Unis. Mais si Hydro-Québec doit se développer — et permettre à une partie du Québec de le faire avec elle — elle doit se diversifier dans un monde où la concurrence et les conditions sont particulièrement exigeantes.»

Cette diversification, M. Johnson la voit du côté de la recherche et du développement des technologies, qu'il s'agisse de barrages, d'environnement, de gestion ou de technologies de pointe. M. Johnson note que la société d'Etat a investi 2 milliards \$ depuis 20 ans en recherche et développement avec des investissements annuels moyens de 140 millions \$, avec 900 chercheurs, ingénieurs et techniciens répartis dans plusieurs dizaines de laboratoires et six centres d'essai. En tout, précise-t-il, Hydro-Québec possède 1131 brevets, 184 produits brevetés ou en instance de l'être, 72 licences et une demi-douzaine d'entreprises regroupées sous le chapeau de Nouveler, qu'elle contrôle en tout ou en partie.

On peut se demander, poursuit M. Johnson en entrevue, si c'est le mandat d'Hydro-Québec d'être le moteur technologique du Québec et si elle ne devrait pas prioriser la production d'électricité au meilleur prix pour les Québécois. Il pense personnellement qu'il est plus avantageux de continuer de miser sur la société d'Etat parce qu'elle a déjà une bonne «masse critique de chercheurs» et qu'il existe une «synergie» productive entre les différentes activités de la société d'Etat.

Pas de fenêtres neuves pour les Affaires extérieures

Ottawa (PC) — Le ministre des Travaux publics, David Dingwall, a annulé le contrat de 2,5 millions \$ accordé pour renouveler la fenestration du quartier général du ministère des Affaires étrangères.

Après avoir enquêté sur les circonstances de l'octroi du contrat, le ministre a conclu que l'entente était «imprudente» à une époque de restrictions des dépenses et il l'a immédiatement annulée, épargnant ainsi 1,5 million \$.

Le public avait jeté les hauts cris, la semaine dernière, lorsqu'un quotidien a obtenu des documents confidentiels démontrant que les Travaux publics avaient décidé de remplacer plus de 3000 fenêtres de l'édifice Lester-B.-Pearson, alors que seulement quelques-unes d'entre elles étaient embeuées à cause de fuites dans les panneaux thermiques.

Les documents démontraient également que quelques panneaux, dont certains sont installés dans les bureaux jouissant d'une vue imprenable sur l'Outaouais, auraient pu être remplacés pour aussi peu que 30 000 \$.

En annulant le projet alors qu'il était en cours de route — 500 nouvelles fenêtres avaient déjà été posées —, le gouvernement devra déboursier 410 000 \$ pour les travaux déjà réalisés et de 535 000 à 685 000 \$ en guise de compensation pour bris de contrat.



PHOTO AP

Le pape donne des signes de fatigue. Il était hier en Australie dans le cadre de sa tournée asiatique.

Le pape ne s'excusera pas auprès des bouddhistes

Colombo (AFP) — Le pape Jean-Paul II s'expliquera au Sri Lanka sur ses propos controversés sur le bouddhisme mais ne présentera pas d'excuses, a indiqué hier Mgr Malcolm Ranjith, évêque auxiliaire de Colombo.

«Si quelqu'un exprime une opinion, on ne peut lui demander des excuses, mais on peut lui demander une explication», a déclaré l'évêque qui préside le comité d'organisation de la visite du pape, attendu vendredi dans la capitale sri-lankaise.

Le clergé bouddhiste a appelé à un boycott de la visite du pape à cause des remarques, jugées hostiles au bouddhisme, contenues dans son livre *Entrez dans l'espérance*. Une centaine de moines ont manifesté jeudi contre la visite du chef de l'Eglise catholique et menacé de lancer une campagne internationale si le Saint Père ne présentait pas d'excuses.

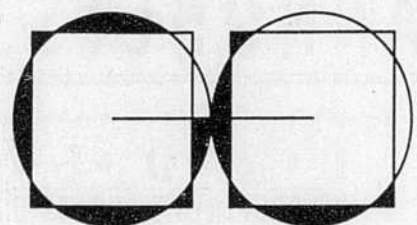
Dans le chapitre consacré au bouddhisme de son livre, le pape juge «négative» la philosophie de détachement du monde prônée par le bouddhisme qu'il qualifie en outre de «système en grande partie athée».

Selon Mgr Ranjith, le souverain pontife doit souligner, lors des discours qu'il prononcera à Colombo, qu'il n'entendait pas se montrer insultant pour le bouddhisme. Il plaidera en faveur «du dialogue et de la compréhension entre les religions» et exprimera la «solidarité» de l'Eglise avec les autres cultes.

«Ainsi je ne pense pas qu'il y aura des excuses comme telles, mais il donnera des explications», a ajouté le prélat, en soulignant que le pape s'efforcera de dissiper les «malentendus» créés par ses propos.

Mgr Ranjith a indiqué que la hiérarchie bouddhiste avait manifesté son intention de ne pas participer aux cérémonies auxquelles elle a été invitée, mais il a exprimé l'espoir qu'elle changerait d'avis.

De son côté, Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna, a déclaré que quelque 2500 catholiques de la péninsule de Jaffna — région contrôlée par les guérilleros des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) — étaient en route pour Colombo afin de voir le pape.

GEORGES LAOUN
OPTICIEN

solde annuel



de rabais

SUR TOUTES NOS MONTURES AVEC PRESCRIPTION.
NON VALABLE AVEC D'AUTRES PROMOTIONS.

➤ du 5 au 29 janvier 1995 ◀

4012, rue Saint-Denis
Coin Duluth
844-1919600 est, Jean-Talon
Métro Jean-Talon
272-3816

• EXAMENS DE LA VUE PAR OPTOMÉTRISTES •

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2
Tél.: (514) 945-7874 Tél.: (514) 988-0444
La maîtrise des intangibles

RÉSULTATS
Tirage du 95-01-18
03 08 15 18 26 34
Numéro complémentaire: 25
GAGNANTS LOTS
6/6 4 3 000 000,00 \$
5/6+ 17 85 778,20 \$
5/6 790 1 476,70 \$
4/6 40 952 54,60 \$
3/6 717 124 10,00 \$
Vente totale: 37 539 502,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 15 000 000,00 \$
Prochain tirage: 95-01-21
Extra. Tirage du 95-01-18
NUMÉROS LOTS
928309 100 000 \$
28309 1 000 \$
8309 250 \$
309 50 \$
09 10 \$
9 2 \$
TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES ACTUALITÉS

Ambulances: ça va mieux sur la Rive-Sud

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pendant qu'Urgences-Santé connaît des ratés à Montréal, les ambulanciers de la Montérégie ont réussi à faire grimper le taux de survie lors d'arrêts cardiaques grâce à la formation et à la présence de défibrillateurs dans tous leurs véhicules.

Preuve qu'il n'y a pas que des problèmes dans les services ambulanciers, des partenaires de la Montérégie rendaient publics hier des résultats forts encourageants, démontrant que l'installation de défibrillateurs, l'ajout d'appareils d'intubation et la formation des ambulanciers a sauvé bien des vies depuis deux ans.

Depuis juin 1992, plus de 40 victimes d'un arrêt cardiaque sur la Rive-Sud ont été sauvées à l'aide de ces appareils, soit 10 % des personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire. «C'est un des taux les plus hauts observés dans les études publiées. On se compare avantageusement à Chicago et à New York où les taux de survie lors d'arrêts cardiaques oscillent autour de 4 à 5 % avec un système paramédical complet», a expliqué le Dr Daniel Lefrançois, coordonnateur médical des services préhospitaliers à la région régionale de la Montérégie.

Bien que ces appareils soient monnaie courante dans les ambulances américaines, la Montérégie a été la première région au Québec à ériger des ambulances grâce à la collaboration des ambulanciers et des médecins de l'hôpital Pierre-Boucher.

Quant à l'intubation des victimes sur place, qui ne se faisait qu'à l'hôpital auparavant, elle permet de four-

nir l'oxygène au cerveau très rapidement, de limiter les atteintes neurologiques et d'empêcher l'étouffement par vomissements. Et cela, à l'aide d'un appareil qui coûte environ 60 \$. «Beaucoup de patients leur doivent la vie», a dit le Dr Lefrançois.

Mais pour ce faire, il a fallu jeter des ponts entre médecins et ambulanciers et former ces derniers; il a aussi fallu que Collège des médecins accepte de déléguer certains actes médicaux. «C'est un très bon exemple de ce qui pourrait se faire ailleurs», a dit hier le Dr Alain Vadeboncoeur, chef des services d'urgence à Pierre-Boucher.

A Montréal, Urgences-Santé n'a équipé ses ambulances de défibrillateurs qu'en juin dernier, et il faudra encore quelques semaines avant que toutes en soient dotées.

Doit-on conclure qu'il vaut mieux faire un arrêt cardiaque à Longueuil qu'à Montréal? Le Dr Lefrançois croit que le protocole d'intervention des ambulanciers n'est pas très différent à Montréal, mais il n'a pas élaboré sur ce sujet. Toutefois, selon Jacques Blain, directeur général de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CE-TAM), la participation des ambulanciers est cruciale pour réussir ce genre de projet. «C'est très important que les techniciens s'identifient à l'entreprise», dit-il. Les ambulanciers ont même fait le pied de grue dans les rues pour amasser les fonds nécessaires à l'achat des 70 défibrillateurs, qui coûtent 10 000 \$ pièce. «C'est notre entreprise. Ça nous concerne. Notre argent ne vient pas de Québec», a commenté l'un d'eux.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La décision d'implanter un hôpital à Lachenaie a soulevé la colère des résidents de Rivière-des-Prairies qui y voient un pur geste électoraliste reléguant aux calendes grecques la construction d'un petit hôpital dans le nord-est de Montréal.

«On y voit une décision politique claire. Ici, tout le système d'infrastructure est en place. Il y avait beaucoup d'espoirs et des investissements potentiels», a déploré hier Louis Pelletier, président de la Chambre de commerce de Rivière-des-Prairies.

Même déception du côté des résidents de Rivière-des-Prairies qui ont amèrement accueilli la décision du ministre de la Santé, Jean Rochon. «C'est dommage que la santé passe par des

enjeux politiques. On parle déjà de fermetures et de compressions dans le système de santé, alors comment va-t-on pouvoir financer cet hôpital? On aurait pu faire deux coups d'une pierre en relançant l'économie de l'est (de Montréal) et en implantant l'hôpital dans le centre commercial Marc-Aurèle-Fortin», a fustigé hier Georges Roman, président du comité de vigilance des citoyens de Rivière-des-Prairies.

De fait, la Ville de Montréal, devenue propriétaire de cet immense centre commercial vide au terme d'une faillite des promoteurs, avait proposé l'idée d'installer l'hôpital de Rivière-des-Prairies dans ce bâtiment.

Mais hier, le maire de Montréal, Pierre Bourque, n'était pas prêt à monter aux barricades pour fustiger la décision prise par le ministre de la Santé, Jean Rochon. «J'ai vu le mi-

nistre Rochon en décembre et il m'a donné sa parole qu'il reviendrait sur cette question (d'un hôpital à Rivière-des-Prairies) dans six mois. Je dois lui faire confiance», a fait valoir le maire Bourque qui n'entend pas bouger d'un iota pour l'instant.

Pour le maire de Montréal, la décision de privilégier la banlieue au détriment de Rivière-des-Prairies ne constitue en rien une «négligence» à son égard ou à l'égard des besoins de la métropole. Le député libéral de Rivière-des-Prairies, Jean-Claude Gobe, croit tout le contraire et affirme que le gouvernement se rit du maire et des besoins de la population de l'est de Montréal. Plus encore, M. Gobe accuse le député régional de Montréal, le Dr Camille Laurin, de ne pas faire son travail et d'avoir passé sous silence les besoins de la région de Montréal. «A

la veille du référendum, on voit que le gouvernement tente de garder avec lui les gens qui l'ont appuyé, tranché. Et pour ça, on déshabille Montréal! Le député régional, Camille Laurin, s'est refusé hier à faire tout commentaire sur cette décision.

Par contre, le directeur de la région régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal, Marcel Villeneuve, donnait un tout autre son de cloche. «Même si des plans ont été faits, la région n'a jamais recommandé la construction d'un hôpital à Rivière-des-Prairies, affirme ce dernier. Au moment où on rationalise le réseau à Montréal, il faut autre chose qu'un hôpital traditionnel pour répondre aux besoins des gens de l'est. On doit passer au mode ambulatoire. La seule façon d'avoir des services de santé, ce n'est pas d'être hospitalisé.»

Un nouvel hôpital à Lachenaie: Pierre Bourque se croise les bras

Tollé à Rivière-des-Prairies

Un organisme de gestion des ressources humaines pour la culture

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Entrepreneurs, hautement spécialisés et pour la plupart autonomes: les travailleurs du secteur culturel sont le reflet de la population active de demain, croit le ministre Lloyd Axworthy, qui a annoncé hier la création d'un organisme pancanadien chargé de la gestion des ressources humaines dans le domaine culturel.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) répondra essentiellement aux besoins de formation professionnelle et de perfectionnement des travailleurs qui œuvrent dans les industries culturelles canadiennes. LE CRHSC se

penchera notamment sur le sort des travailleurs autonomes, privés de l'assurance-chômage, de programmes de formation connexe et d'une panoplie d'avantages sociaux. Des représentants issus de toutes les provinces canadiennes présideront ce conseil permanent qui succède au Conseil national sectoriel pour la culture.

«Il n'est pas question de faire double emploi avec ce qui relève des autres paliers de gouvernement (les provinces surtout), ni de concentrer au fédéral des prérogatives et préoccupations qui ne lui sont pas exclusives», a déclaré le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, au cours d'une téléconférence retransmise dans cinq

villes canadiennes. «C'est une bonne nouvelle que le gouvernement fédéral reconnaisse enfin le statut particulier des artistes, a reconnu Michel Laurence, porte-parole de l'Union des artistes. Ils ont des besoins pressants et urgents en matière de formation professionnelle ou de nouvelles technologies.»

Paradoxalement, M. Laurence et certains membres du défunt Conseil sectoriel ont réaffirmé hier dans une déclaration conjointe que «le secteur de la formation professionnelle et du perfectionnement, comme le développement culturel, devraient être placés sous juridiction exclusive du gouvernement québécois». Ils siègeront malgré tout au nouveau conseil, question

d'entretenir des liens d'amitié et de solidarité avec leurs collègues canadiens, mais aussi pour s'assurer que les Québécois, qui paient des impôts et des taxes au gouvernement fédéral, «reçoivent leur juste part des services fédéraux dans le secteur culturel».

La mise en place du CRHSC, un organisme non gouvernemental, fait suite à l'une des principales recommandations issues d'une série d'études sur les ressources humaines, rendues publiques hier. Ces études font le point sur la situation qui prévaut dans les secteurs suivants: arts visuels et métiers d'arts, audiovisuel et arts du spectacle, musique et enregistrement sonore, création littéraire et édition.

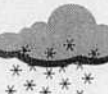
TÉL.: 985-3344

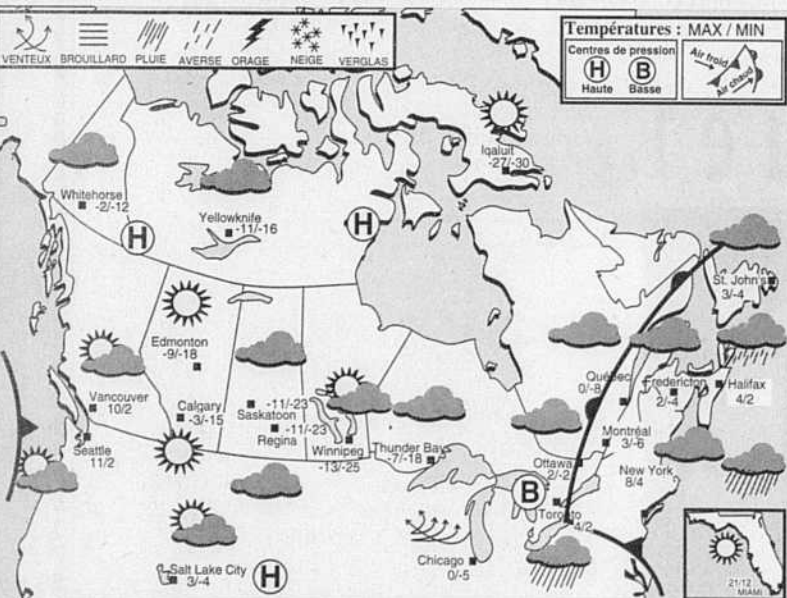
ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
				
max 3	min -6	max -2	-6/0	0/0



Situation générale:

Les temps très doux s'étirent jusqu'à la fin de semaine. Une dépression sur le centre des États-Unis s'approchera lentement du Québec durant les prochains jours. Les temps nuageux, doux et humide persisteront donc sur l'ensemble du territoire. Vendredi, à l'approche de la perturbation, un mélange de pluie, grésil et pluie verglaçante couvrira l'ouest pendant qu'ailleurs sur la province le temps nuageux se poursuivra avec quelques flocons de neige ou un peu de brume par endroits. Samedi, la perturbation sera à nos portes. La pluie verglaçante et le grésil front place à la neige sur les secteurs les plus à l'ouest pendant que sur l'est les précipitations débiteront plus tard en journées sous forme de neige possiblement mêlée de grésil. La température sera légèrement à la baisse, mettant un terme à la période de temps très doux.

Régions

Abitibi: Un peu de neige possiblement mêlée de pluie verglaçante ou de grésil. Min: -4 à -7. Max: -2 à -4. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi, neige intermittente. Min: -9. Max: -5. Ventoux.

Témiscamingue: Nuageux avec un peu de pluie verglaçante et de grésil. Min: -6. Max: -2. Vents de 15 à 30 km/h augmentant à 20 à 40 km/h en après-midi. Samedi, neige intermittente. Min: -8. Max: -3. Ventoux.

Pontiac, Gatineau et Lévis: Pluie intermittente possiblement verglaçante. Min: -3. Max: zéro à 2. Vents de 15 à 30 km/h augmentant à 20 à 40 km/h en après-midi. Samedi, neige. Min: -6. Max: -3. Ventoux.

Laurentides: Nuageux avec un peu de brume ou de pluie verglaçante. Risque de pluie verglaçante ou de grésil le soir. Min: -3. Max: près de 1. Vents de 15 à 30 km/h augmentant à 20 à 40 km/h en après-midi. Samedi, neige. Min: -6. Max: -2. Ventoux.

Montréal: Nuageux avec un peu de brume. Pluie ou pluie verglaçante débutant le soir. Min: -1 à -3. Max: 1 à 3. Vents du nord-est de 20 à 40 km/h augmentant à 30 à 50 km/h en après-midi. Samedi, neige. Min: -4. Max: -1. Ventoux.

Trois-Rivières et Drummondville: Nuageux avec un peu de brume verglaçante par endroits. Min: -1 à -3. Max: près de zéro. Vents du nord-est de 20 à 40 km/h et augmentant à 30 à 50 km/h en après-midi. Samedi, neige. Min: -5. Max: -2. Ventoux.

Estrie: Nuageux. Pluie débutant le soir et devenant possiblement mêlée de pluie verglaçante. Min: -1 à -3. Max: 1 à 3. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi, neige. Min: -5. Max: -1. Ventoux.

Lac-Saint-Jean et Saguenay: Nuageux. Trente pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -4 à -7. Max: -3. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi, neige débutant en mi-journée et possiblement mêlée de grésil. Min: -5. Max: -2. Ventoux.

10. Max: -4. Ventoux.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: Nuageux. Min: -3. Max: -1. Vents du nord-est de 20 à 40 km/h augmentant à 30 à 50 km/h. Samedi, neige débutant en après-midi et possiblement mêlée de grésil. Min: -8. Max: -2.

Québec et Baie: Nuageux. Min: -3. Max: -1. Vents du nord-est de 20 à 40 km/h augmentant à 30 à 50 km/h en après-midi. Samedi, neige parfois mêlée de grésil le matin. Min: -6. Max: -3. Ventoux.

Rimouski et Matapédia: Nuageux avec éclaircies. Min: -4. Max: près de zéro. Vents devenant de 15 à 30 km/h. Samedi, nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -7. Max: -4. Ventoux.

Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé et parc de Forillon: Nuageux avec éclaircies. Trente pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -4 à -6. Max: -1. Vents devenant de 15 à 30 km/h en après-midi. Samedi, nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -8. Max: -4. Ventoux.

Baie des Chaleurs: Nuageux avec éclaircies. Trente pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -4. Max: -1. Vents devenant de 15 à 30 km/h. Samedi, nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min: -8. Max: -4. Ventoux.

Lever 7h28
Coucher 16h43

I • N • D • E • X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150	Achat-vente-échange
160 • 199	Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250	Achat-vente-échange
251 • 299	Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

ENCADREZ
votre
ANNONCE CLASSÉE
985-3344

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- Masse de pierre. —
- Griffonner. — Religion.
- Inaccouté. — Lac Pyrénéen.
- Perris. — Véhicule.
- Écrivain norvégien. — Drogue.
- Strontium. — Revenu annuel. — Midi.
- Poète grec. — Trois fois. — Sélénium.
- Rayon. — Essence parfumée.
- Qui ne peut être gagné.
- Qui est près de la mer. — Canard.
- Prince troyen. — Émirite.

VERTICALEMENT

- Cinéma.
- Mois. — Bourriquet.
- Supposés. — Savoir-faire.

Enchâsser. — Cri de douleur.

- Arrête. — Chérubin.
- Laize. — Sorte.
- Sumagera.
- Onze. — Brette. — Obtempéré.
- «Égal». — Pédagogie française (1661-1741).
- Encerclement d'un pays. — Doux.
- Anthème. — Divertissement. — Dans.
- Prince musulman. — Partie d'un repas.

Solution d'hier

1. QUEUSTO 2. ABRI 3. ULTRAMONTAIN 4. ICI CÉLERITE 5. NERF LUMEN 6. ABEAGE CASAL 7. L'ORAZAIRE 8. RIPOSTAIENT 9. IDENTIFIONS 10. ENERONAL 11. AVIATION 12. CÉTERAXE

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage semi-déattaché, 4 c.c., foyer, près village, golf, 671-4350.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

A AHUNTS, luxueux condo au Square Grasset. Grande unité de coin, 1204 p.c., 2 c.c., 5e étage, balcon, très ensoleillé, climatisation centrale, garage intérieur, à proximité du Centre récréatif Claude-Robillard et de piste cyclable. 8708 André-Grasset, 148,000\$, 385-3571.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

OUTREMONT, BLOOMFIELD coin Van Home, 4 1/2 (1 c.c.), boiserie, dans bel immeuble restauré. 107,000\$, 273-8077.

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

RIVE SUD DE QUÉBEC. Maison ancestrale début régime français. Entièrement restaurée, 10 pièces, terrain boisé 31,000 p.c. 155,000\$. (418) 837-9788

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

C.D.N. 6 1/2, bis duplex avec jardin, à vue du métro UdeM, très éclairé, équipé, chauff. 1,100\$. 737-8026

C.D.N. 4 1/2

semi-meuillé, chauffé, ensoleillé, dans immeuble tranquille. 735-0726

CENTRE-VILLE

De La Montagne & Perillieu. Sous-sol, très grand 3 1/2, ensoleillé, chauffé, 710\$. 849-2462

DE MAISONNEUVE E.

Près Radio-Canada, luxueux 3 1/2, poêle, frigo, lav./séch. intégrés. 523-9647, 642-1285.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

MÉTRO BEAUBIEN

De Normandville, grand 6 1/2 rénové, cour clôturée. 273-2216

N.D.G.

duplex, grand 6 1/2 chauffé, face à un parc, garage, 900\$/mois. 489-6083, faut voir.

OUTREMONT

50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé, poêle/frigo. 849-7061

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffés, gym. 277-5873

OUTREMONT

près métro, 7 1/2 r.-de-c + sous-sol, boiserie, grandes pièces, garage & chauffage inc., 1030\$. 731-5829

PLATEAU MONT-ROYAL

7 1/2, 3e étage, éclairé, cuisine au gaz. 700\$. 524-2597

164

CONDOMINIUMS À LOUER

PRES HOPITAL. Maisonneuve-Rosemont, très beau, spacieux, lumineux 5 1/2, 2 chambres, 2 salles de bain, 2 stations intérieures, grande terrasse, micro-ondes encastré, possibilité de cuisiner et réfrigérateur, sauna, piscine ext., tout confort. Libre immédiatement. 1100\$/mois, non-chauffé. Possibilité d'achat. Jour: 985-3336, soir: 368-2704.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS X1Xe, Face Buses Chaumont. Studio, ascenseur, 1er janvier. 4200\$/mois. 487-9494

176

CHALET À LOUER

EASTMAN
Bord de l'eau, foyer, 2 c.c., meublé, chauffé, câble t.v., 675\$/mois. (819) 847-0114, (514) 297-3112

LAC DES SABLES (STE-AGATHE)

Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semaine. 256-0179.

201

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

ADJ. PLAZA ST-HUBERT. 35,000 p.c., idéal pour église, centre culturel, centre médical. Aubaine! 932-1630

VIEUX MONTRÉAL

Bâtiment 12,000 p.c., bons revenus. Un magasin au r.-de-ch. vacant. 932-1630

251

BUREAUX À LOUER

1900 SHEERBROOKE OUEST
800, 1000 ou 1500 p.c., tout compris, avec stationnement. Services de réception et de secrétariat disponibles. 931-1900

MÉTRO CRÉMAZIE

Local commercial, espace pour 6 bureaux, rue St-Denis, 1er étage. 683-1444 (soir seul).

VIEUX-MONTRÉAL

charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 700 à 1700 p.c. 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.

• LE DEVOIR •

LE MONDE

PERSPECTIVES

Boris, Viktor et Andreï

LE MONDE

S'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, Salors Warren Christopher est gravement atteint. Pratiquement au moment même où, à Moscou, Boris Eltsine affirmait qu'il n'était pas question pour lui de négocier avec les dirigeants tchétchènes, le secrétaire d'Etat américain confiait, à Genève, que les Russes avaient compris le message envoyé par les Occidentaux et les leçons à tirer de la guerre en Tchétchénie.

L'apparente candeur du responsable de la diplomatie américaine n'aurait donc d'égal que la duplicité des dirigeants russes qui multiplient les leures en direction des Occidentaux depuis le début de leur intervention en Tchétchénie.

À Moscou, le partage des rôles semble maintenant parfaitement au point. Boris (Eltsine) tape du poing sur la table, continue de scander qu'il faut en finir avec les bandits tchétchènes, fait donner la troupe et espère ainsi, en jouant sur les instincts les plus nationalistes du peuple russe, ressouder, autour de lui, une nation qui se délite et redorer un blason de plus en plus terni.

Les Occidentaux ont choisi de se laisser bernier par cette nouvelle «troïka»

Viktor (Tchernomyrdine), le premier ministre, joue sur un registre plus nuancé. C'est l'homme du dialogue, qui parle de négociation sans toutefois jamais proposer de véritable alternative aux Tchétchènes, sinon de déposer les armes et d'attendre que s'installe la «pax russica». Dans certaines chancelleries occidentales, on trouve rassurant cet ancien dirigeant du complexe industriel soviétique, considéré comme un successeur acceptable, au cas où il arriverait malheur à Boris Eltsine.

Quant à Andreï (Kozyrev), le benjamin, il est chargé de présenter à l'étranger un emballage séduisant de la politique russe, loin des charniers de Grozny. Si, à Moscou, le ministre des affaires étrangères passe maintenant pour un des plus durs de l'entourage de Boris Eltsine, à Genève, il a su se faire tout miel pour expliquer à son homologue américain que la Russie ne veut pas dévier de la voie de la sagesse. Et puis, cet homme charmant parle si bien anglais, qualité considérée par bien des diplomates occidentaux comme un brevet de démocratie!

Quelles que soient les partitions que jouent les uns et les autres, la seule logique du Kremlin reste celle d'une guerre à outrance. Si celle-ci connaît, de temps en temps, quelques accalmies, si le Palais présidentiel a mis trois semaines à finalement tomber, ce n'est pas par une quelconque volonté politique de Moscou, mais du fait du peu d'ardeur des soldats russes à participer à cette «sale guerre», du mauvais fonctionnement de l'armée et des critiques qui se font tous les jours plus nombreuses en Russie sur les objectifs de l'expédition tchétchène.

Les Occidentaux paraissent avoir sciemment choisi de se laisser bernier par Boris, Viktor et Andreï, plutôt que d'entendre les appels au secours du peuple tchétchène et les messages des démocrates russes. Si les froids impératifs de la raison d'Etat et de la politique internationale les empêchent d'agir, ils feraient mieux d'avoir au moins la dignité de se taire.

E N B R E F

DANS LES ÉCOLES NEW-YORKAISES, LA CONTINENCE CONTRE LE SIDA

New York (d'après AFP) — Après quatre ans de débats enflammés qui ont coûté son poste au recteur d'académie, New York a adopté un programme d'information scolaire sur le sida qui préconise la continence comme principal mode de prévention. À partir de l'automne prochain, les écoliers de 12 à 15 ans recevront durant leur scolarité six cours de 45 minutes sur les modes de transmission du virus HIV. La continence devra chaque fois être présentée comme le moyen de prévention par excellence, tandis que seule une minorité de lycéens — ceux de 9^e année — aura droit à une démonstration sur l'emploi du préservatif masculin. Sous les huées des militants d'associations de lutte contre le sida, le programme en discussion depuis 1991 a été adopté mercredi soir à l'unanimité par les sept membres de la Commission scolaire de la ville de New York.

DE KLERK MENACE DE QUITTER LE GOUVERNEMENT SUD-AFRICAÏN

Johannesburg (AFP) — Le vice-président sud-africain Frederik de Klerk a mis hier en demeure le Congrès national africain (ANC) de prendre des mesures pour assurer «une coopération honorable» au sein du gouvernement d'unité nationale, laissant entendre que sinon, son parti «serait contraint d'envisager» la possibilité d'un départ du gouvernement. M. de Klerk s'exprimait devant le Parti national (NP), qui ouvrirait un congrès de trois jours. La majorité ANC du conseil des ministres avait refusé mercredi de reconnaître la validité d'une amnistie qui aurait pu être accordée à quelque 3500 policiers par l'ancien régime blanc. M. de Klerk a affirmé que le NP était prêt à apporter sa «coopération constructive» au sein du gouvernement, où il détient six portefeuilles, mais il a ajouté qu'il n'entendait pas être «un bœuf oui-oui», et a posé ses conditions.

LES ADIEUX DE JACQUES DELORS: «VIVE LE FÉDÉRALISME!»

Strasbourg (AFP) — Le président sortant de la Commission européenne, le Français Jacques Delors, un fédéraliste enthousiaste, a plaidé hier à Strasbourg pour une Europe «avant tout politique», fédérale et qui s'appuierait sur deux priorités: monnaie unique et défense commune. Pour son discours d'adieux au Parlement européen, M. Delors a affiché sans hésitation ses convictions fédéralistes. «Au-delà des passions et des incompréhensions, il me faut rappeler les mérites de l'approche fédérale en matière institutionnelle», a déclaré M. Delors. Seule une «fédération d'États nationaux» permettrait de préciser clairement la répartition des pouvoirs entre les institutions, les transferts de souveraineté, de mettre en place des procédures de contrôle démocratique, tout en garantissant «le respect des personnalités nationales et des diversités régionales», a-t-il indiqué.

«Il faut tirer les leçons du drame»

Boris Eltsine fait l'épilogue du conflit russo-tchétchène

Alors que les forces russes investissaient finalement, hier matin à Grozny, un palais présidentiel abandonné par les combattants tchétchènes, le président Boris Eltsine a transmis un message aux Russes et au Tchétchènes, dans lequel il a évoqué le soldats et les victimes civiles, et promis que son gouvernement prendrait «toutes les mesures» pour réparer les dégâts de cette guerre dont il faut «tirer les leçons».

Moscou (Reuter) — Voici le texte intégral de la déclaration du président russe sur la Tchétchénie:

«Je m'adresse aux citoyens russes, à la communauté internationale, à tous ceux qui suivent avec préoccupation et compassion l'évolution de la situation en république tchétchène. Je porte à l'attention de tous que la phase militaire du rétablissement de la Constitution russe en Tchétchénie est effectivement terminée.

«La prochaine tâche — retour au maintien de l'ordre et au respect de la loi et des droits civiques de la population — va être transférée au ministère de l'Intérieur.

«Les conditions d'un passage de l'affrontement militaire au rétablissement d'une vie pacifique en république de Tchétchénie, dans le cadre de la Fédération de Russie, vont être créées et renforcées. La transition vers une période de construction

pour revenir aux formes constitutionnelles de gouvernement. À l'heure actuelle, il incombe prioritairement au gouvernement russe de remettre en marche les infrastructures essentielles pour la vie de la population et de défendre les droits de l'homme dans leur intégrité.

«Aujourd'hui, le cœur rempli d'espoir pour un retour de la paix, je m'incline devant la mémoire des soldats tués lors de ce conflit, devant les victimes civiles. Je présente mes condoléances aux familles et parents des victimes. Que la population et les gouvernants tirent les leçons du drame qu'a connu la Russie, les Russes et le peuple tchétchène.»

«Défendre les droits de l'homme dans leur intégralité»



À Kobe hier, une Japonaise dans les décombres.

PHOTO AP

La Tchétchénie vue par Edouard Chevardnadze

Un avertissement à tous les «séparatistes» du monde

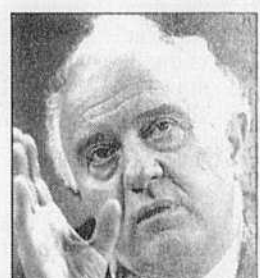
Sofia (AFP) — Le président de Géorgie Edouard Chevardnadze a reproché à la Russie et à l'Occident de mener une politique «inconséquente» à l'égard du séparatisme, dans une interview parue hier dans le quotidien syndical bulgare Troud.

Le drame en Tchétchénie provient de ce que «le séparatisme agressif n'a pas été suffisamment bien analysé depuis son apparition et que des mesures immédiates n'ont pas été prises», a-t-il déclaré. Selon lui, la Russie souffre actuellement en Tchétchénie du même problème que la Géorgie en Abkhazie. Déjà «des milliers de combattants tchétchènes ont participé à la purification ethnique et au génocide exercé sur la population géorgienne en Abkhazie». J'ai prévenu Moscou dès septembre 1993 que «son soutien aux séparatistes abkhazes reviendrait comme boomerang vers la Russie elle-même», a-t-il déclaré.

«Les métastases du séparatisme peuvent ap-

paraître demain sur d'autres territoires», selon le président géorgien. «C'est pourquoi la politique du double standard est inacceptable, il est nécessaire d'adopter une attitude commune envers ce phénomène, notamment dans le cadre de la CEI.

«Les séparatistes du monde entier doivent sentir que leurs demandes sont illégitimes et vouées à l'échec. Cela ne doit pas dépendre de l'attitude des grands États envers les intentions et les projets des séparatistes mais du respect des principes de la justice et du droit international», a-t-il estimé.



Edouard Chevardnadze

Le Japon après la catastrophe de Kobe

Mea-culpa des autorités

Près de 4800 morts et disparus

Grues et bulldozers ont travaillé tard dans la nuit d'hier pour dégager les rues de Kobé, au Japon, alors que le dernier bilan du séisme qui a frappé la ville en fait le plus meurtrier qu'ait connu ce pays depuis 70 ans. Quelques heures après la tombée de la nuit, la police a estimé le nombre des personnes tuées par le tremblement de terre de mardi à 4047, auxquelles il faut ajouter 727 disparus et 21 636 blessés. Le bilan de la catastrophe surpasse ainsi celui du tremblement de terre de Fukui (centre) en 1948, qui avait fait 3769 morts.

Tokyo (AFP) — Alors que les critiques des secours s'amplifient jusque dans les rangs du gouvernement, le premier ministre Tomiichi Murayama a annoncé hier que le Japon allait procéder à un réexamen des normes de construction antisismiques pour tirer les leçons du séisme de Kobe.

La veille, il avait promis une enquête sur les «dysfonctionnements» constatés.

Vêtu d'une combinaison de sauveteur, il a visité les quartiers sinistrés et exprimé ensuite au cours d'une conférence de presse son émotion devant l'ampleur des destructions.

«Les bâtiments japonais dans les villes ne paraissent pas assez solides pour résister à de violents tremblements de terre», a-t-il déclaré, à contre-pied de ce qu'avait toujours affirmé l'administration.

«Le niveau des dommages dépasse toute description», a-t-il dit, visiblement ému. Il a promis que les experts seraient consultés sur d'autres normes pour que bâtiments et ouvrages d'art puissent résister à de telles secousses.

M. Murayama a appelé les autorités locales et le gouvernement à faire

«un effort collectif» pour lutter contre les conséquences de cette catastrophe. Il a estimé que dans un premier temps la provision de 100 milliards de yens (1,4 milliard de dollars canadiens) inscrite au budget pour les situations d'urgence allait être utilisée mais il n'a pas exclu la préparation d'un collectif budgétaire et même d'une nouvelle loi si nécessaire.

«Le gouvernement est prêt à faire de son mieux pour aider les victimes», a-t-il assuré. À tous les niveaux, l'administration semble dépassée par les besoins. Alors que des informations de presse ont annoncé que chaque foyer ayant perdu un chef de famille recevrait de l'Etat 5 millions de yens (50 000 dollars), personne dans les différents ministères concernés n'a été en mesure de confirmer cette disposition.

Elle correspondrait à une dépense de 10 milliards de yens (100 millions de dollars) selon le *Yomiuri Shimbun* dont le gouvernement n'assure que 50 %, le reste étant à la charge des finances locales.

Cette impréparation et cette confusion a été dénoncée par le très puissant maire de Yokohama, Hide-nobu Takahide. «Le gouvernement

n'a donné aucune instructions aux autorités locales et les demandes d'aide nous arrivent directement de Kobe», a-t-il souligné au cours d'une conférence de presse.

Il a joint sa voix de responsable du premier port du Japon, aux portes de Tokyo, à ceux qui s'étonnent de la lenteur de l'engagement de l'armée dans les secours. Les militaires avaient répliqué dès mercredi en expliquant qu'ils étaient prêts, mais qu'ils avaient dû attendre quatre heures après le séisme avant que le gouverneur de la région de Kobe ne fasse appel à eux, comme l'exige la loi.

Le Directeur général (ministre) de l'Agence de défense Tokuchiro Tamazawa est revenu hier à la charge en dénonçant «le manque de coordination entre les autorités locales», selon l'agence *Fiji*.

L'adjoint du secrétaire général du gouvernement, Nobuo Ishihara, a rejoint les rangs de la critique. «En recevant les comptes rendus de presse nous avons eu le même sentiment. Il a fallu un temps considérable pour évaluer la situation», a-t-il déclaré. «Les unités militaires qui en étaient capables auraient dû proposer leur aide».

Les Burundais règlent leurs comptes à Montréal

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Sur toile de fond tragique, le Burundi a donné lieu à un dialogue plutôt musclé, mercredi soir à Montréal. Près de 150 ressortissants de ce petit pays, Hutus et Tutsis confondus, avaient répondu à l'appel commun de l'ambassadeur du Burundi à Ottawa, Frédéric Ndayasaganiye, et de la Communauté burundaise de Montréal, dont le président est Jean Musafiri.

Sommairement, l'affrontement a permis de confirmer que pour l'instant, l'armée rwandaise est réticente à toute restructuration (elle est monoethnique tutsie) et qu'il faudra du temps avant qu'elle soit gagnée aux réformes nécessaires.

Le vice-président de l'Assemblée nationale, Stany Kaduga (ancien magistrat), y a aussi déclaré que «chaque fois qu'il y a eu des événements sanglants» au Burundi — la plus importante tuerie s'est produite en 1972, il y en eut d'autres en 1988 et également en 1993 et en 1994 — «la magistrature s'est montrée incapable de dire aux Burundais: voici les criminels». Ce qui équivalait à assurer l'impunité aux tueurs, comme le déplore périodiquement l'Amnistie internationale.

Dialogue ou empoignade?

Dialogue ou empoignade? Il y eut des deux, en présence d'une vingtaine de non-Burundais et de deux députés de l'Assemblée nationale de Bujumbura, membres du FRODEBU (Front pour la démocratie au Burundi), qui clôturèrent une tournée nord-américaine.

On se rappelle que le chef charisma-

tique du FRODEBU, Melchior Ndadaye, fut assassiné en octobre 1993, à peine trois mois après son élection à la présidence de son pays, dans un scrutin reconnu comme «honnête et juste». Ndadaye était le premier membre de la majorité hutu (84% de la population) à occuper la magistrature suprême depuis l'indépendance en 1962.

Stany Kaduga, vice-président d'une Assemblée nationale de 80 députés, dont 64 appartiennent au FRODEBU au pouvoir et 16 à l'UPRONA (Union pour le progrès national, ex-parti unique) est, paradoxalement, un ancien gouverneur «uproniste» de la province de Buzanza. Il est venu ici «dissiper les perceptions erronées» et chercher des solutions démocratiques au problème burundais, dit-

il, persuadé «qu'un jour le Burundi vivra en paix».

Quant à Déo Nkinahamira, membre de la commission de l'Assemblée nationale sur la sécurité, il se présente comme homme d'affaires et dit avoir déjà répondu, avec un associé américain, à un appel d'offres pour fourniture d'armes à l'armée burundaise — mais il n'avait pas décroché le contrat! Ce député à six militaires pour protéger son commerce... attaqué quatre fois en quelques mois. «Nous ne sommes pas à l'abri du danger», dira-t-il en évoquant sa rentrée précipitée de Paris (5 de ses 7 enfants habitent en France) alors qu'on venait de lui annoncer qu'une grenade avait blessé ses deux tout jeunes enfants.

Un troisième député burundais a été

mentionné mercredi: Vénérand Karimwabo qui, selon certains, serait candidat à l'asile politique au Canada. Membre du FRODEBU, Karimwabo aurait été refoulé à la frontière canadienne (une partie de sa famille habite Kitchener, en Ontario et il résiderait présentement à Washington). Ce député que certains disent «en fuite» sera entendu le 14 février par les autorités canadiennes.

L'une des hypothèses sur cette «fuite», selon la Coalition pour la protection des minorités au Burundi, dont le président est Jérôme Ndayizamba, est que le député Karimwabo a peut-être à se reprocher son attitude lors des attaques contre les Tutsis après la mort, en avril 1994 à Kigali, dans l'écrasement d'un avion, du président rwandais Juvénal Habyarimana et du président burundais Sylvestre Ntibantunganya qui avait été désigné pour remplacer Ndadaye.

On a parlé, à propos du Burundi, de la «cause et la solution» du problème résident, hélas, dans les casernes, la conjoncture lui faisant douter de la volonté de co-existence des blocs ethniques hutu et tutsi. Et ce, même si chacun se dit avant tout «burundais».

Le Rwanda satisfait de l'aide internationale

Genève (AFP) — Le gouvernement du Rwanda s'est dit satisfait hier des promesses internationales pour financer la reconstruction économique et favoriser le retour progressif des réfugiés dans un pays dévasté par «l'apocalypse» de 1994.

«Nous pensons que le montant de 764 millions de dollars demandé pour 1995 pourra être atteint», a déclaré le premier ministre rwandais Faustin Twagiramungu hier à la presse, après une table ronde de deux jours à Genève organisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le «programme de réconciliation nationale et de réhabilitation et de relance socio-économique» répond à plusieurs priorités: réinstaller les réfugiés, assister la balance des paiements, réorganiser les services de l'Etat, réparer les infrastructures, stimuler la production, notamment agricole, refaire marcher écoles et hôpitaux, etc.

Mme Ellen Johnson-Sirleaf, directeur du PNUD pour l'Afrique, a estimé que l'objectif de 764 millions serait atteint dans les prochaines semaines. Elle a cité les promesses de la Banque africaine de développement (117 millions), l'Allemagne (70 millions), la Banque mondiale (75), les États-Unis (60), la Belgique (36), les Pays-Bas (30), le Canada (28).

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↓	↓	↓	↓	↑
-16,42	-28,93	-46,77	-0,18	+1,00
2011,80	4141,91	3882,21	70,20	383,30

Ottawa augmentera le taux d'intérêt des obligations d'épargne

Ottawa (PC) — L'évolution à la hausse des taux d'intérêt a forcé le gouvernement à réexaminer les taux d'intérêt offerts par ses obligations d'épargne du Canada.

Des représentants du gouvernement ont fait savoir hier que le rendement actuel de 5,75 % annuellement sera révisé et qu'une augmentation entrera en vigueur le 1er février.

Ottawa ne sait pas encore quel sera le nouveau taux, la défense du dollar ne lui permettant pas d'en décider tout de suite. Mais le bureau du secrétaire d'Etat, Doug Peters, a indiqué que le nouveau taux sera annoncé officiellement d'ici le 27 janvier. Lorsque les dernières séries d'obligations d'épargne du Canada ont été mises en vente en novembre dernier, le ministère des Finances s'est donné la peine de garantir des taux minimum pour les deux années suivantes dans le but de concurrencer les dépôts à terme des institutions financières.

Au cours des dernières années, Ottawa a éprouvé des difficultés à écouler les obligations après en avoir vendu pour 17,4 milliards \$ en 1987, année où elles ont connu beaucoup de succès.

L'automne dernier, les ventes d'obligations d'épargne du Canada ont atteint 7,51 milliards \$ par rapport à 5,36 milliards \$ en 1993. Encaissements pris en compte, les ventes de 1994 ont rapporté 5,71 milliards \$. A l'époque de l'émission actuelle, le taux moyen annuel d'un certificat de placement garanti s'établissait à 6 %.

Québec lance un emprunt en marks allemands

LE DEVOIR

Le ministre des Finances Jean Campeau a annoncé hier que le gouvernement a affecté une émission d'obligations de 1 milliard de marks allemands. Il s'agit d'une émission à taux flottant sur la base du LIBOR-DM à trois mois, plus un écart de 25 points de base. L'échéance est de cinq ans.

Cette émission est souscrite par un groupe de 18 banques et courtiers internationaux dirigé par la banque allemande Commerzbank et le courtier américain Merrill Lynch. Il s'agit d'une transaction distribuée simultanément sur les marchés européen, asiatique et nord-américain, ce qui constitue une première pour le Québec dans cette devise. Le mark constitue présentement la devise la plus populaire sur les marchés de change. Ce marché est également celui qui offre le meilleur arbitrage et, une fois converti en dollars canadiens, le coût le plus faible malgré le risque de taux absorbé par le gouvernement du Québec.

Le ministre a aussi annoncé qu'à la suite de cette émission, d'un montant équivalent à environ 925 millions \$, le programme d'emprunts que se devait de réaliser le gouvernement du Québec pour l'année 1994-1995 est complété.

Grâce aux conteneurs, le port de Montréal affiche une hausse de 21,7 % des marchandises transitées

Cette progression est plus forte que celle des ports américains du nord-est

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le port de Montréal a vu transiter 20,1 millions de tonnes métriques de marchandises en 1994, une hausse de 21,7 % sur l'année précédente. Cette progression est plus forte que celle des ports américains du nord-est, à savoir New York, Baltimore, Philadelphie et Hampton Roads, à Norfolk en Virginie.

Le trafic avait atteint un creux de 16,5 millions de tonnes au port de Montréal en 1993 et la situation n'avait guère été meilleure en 1991 et 1992. Cela survenait comme un deuxième déclin après le sommet de 24,9 millions de tonnes en 1980. La décroissance continue du trafic des céréales en provenance des Prairies dans les éleveurs à grain de Montréal avaient frappé le port de Montréal au premier chef, ainsi que la chute des arrivées de pétrole par bateau à Montréal-Est.

Le courant a été renversé en 1994 pour le pétrole et la poussée a surtout été très forte pour les conteneurs. Le trafic de pétrole brut est passé de 4 millions à 5,9 millions de tonnes. Il avait été de 7,1 millions de tonnes en 1990. Le trafic des céréales a encore continué à décliner, pas-

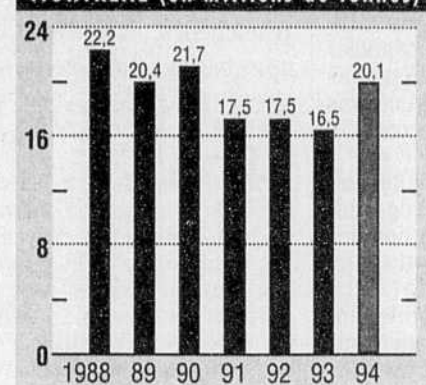
sant de 2,1 à 1,9 million de tonnes. La Russie n'achète plus de céréales en provenance du Canada. Les céréales des Prairies ne sont presque plus acheminées vers les ports de la côte Est.

C'est la progression des marchandises générales qui a fait la différence. On est passé de 6,6 à 8 millions de tonnes de marchandises générales au port de Montréal, dont 900 000 tonnes de marchandises mixtes. L'augmentation du trafic des conteneurs constitue donc la bonne nouvelle. Il est passé de 5,9 à 7,1 millions de tonnes. La moitié de ces conteneurs sont expédiés sur le marché américain et le quart en Ontario.

En tout, on est passé à 729 000 conteneurs, soit 130 000 conteneurs de plus qu'en 1993. Le président-directeur général du port, Dominic Taddeo, a expliqué que l'acheminement des conteneurs a été grandement amélioré ces dernières années. En 1986, il fallait compter 72 heures pour faire parvenir un conteneur à Chicago; ceci ne prend plus que 32 heures aujourd'hui. On vise à réduire cet acheminement à 24 heures.

A titre de comparaison, 1 900 000 conteneurs transitent par le port de New York-New Jersey, le plus important de la côte Est. Montréal est cependant compé-

TRAFFIC TOTAL AU PORT DE MONTRÉAL (en millions de tonnes)



SOURCE: PORT DE MONTRÉAL

titif face à ce grand port. Hampton Roads, en Virginie, sis à cheval sur trois localités, a le même volume que Montréal, et Baltimore a la moitié du trafic conteneurisé de Montréal tandis que Philadelphie n'en est qu'un quart.

Pour rendre le port encore plus compétitif, on y investira 108 millions \$ d'ici cinq ans, dont 20 millions \$ en 1994, principalement dans les installations, les entrepôts et les voies ferrées. Le nombre

d'employés au port de Montréal n'est plus que de 370, par rapport à 680 en 1986.

Les autorités du port se réjouissent de la progression des conteneurs, le domaine où Montréal rivalise avec les autres grandes villes nord-américaines.

Le reste du trafic est régional. On comprend que les importations de pétrole à Philadelphie sont beaucoup plus importantes qu'à Montréal-Est. A Québec, le port sert au transit du vrac et aux céréales de la Méditerranée qui s'arrêtent en eau profonde.

A l'échelle du Canada, le port de Montréal vient après les ports de Vancouver et de Sept-Îles. Vancouver transite 55 millions de tonnes de charbon, plus les céréales et les conteneurs. Sept-Îles est un port de bouillottes de fer à destination de Hamilton. Quant au port de Halifax, il progresse moins que le port de Montréal, avec un trafic de 2,7 millions de tonnes de conteneurs, en progression de 2 % en 1994.

Les tarifs pour les droits de quai ont été ramenés de 2,25 \$ la tonne en 1985 à 2,10 \$ en 1994 et ils seront abaissés à 1,90 \$. L'ancienne ministre libérale, Louise Robic, a été nommée au conseil du port de Montréal.

Les exportations atteignent de nouveaux sommets

Les importations établissant aussi un record, le surplus commercial se trouve inchangé, à 2,1 milliards \$

Ottawa (PC) — Les exportations, principal moteur de l'économie canadienne, ont atteint de nouveaux sommets, en novembre dernier.

Statistique Canada a signalé hier que les exportations ont atteint plus de 20 milliards \$, en novembre, contre 19,5 milliards le mois précédent.

Les gains à ce chapitre ont été obtenus dans le domaine de la machinerie, des voitures, des camions et de l'énergie. Il s'agissait d'un sixième mois consécutif où les exportations canadiennes atteignaient un nouveau plafond.

Quant aux importations, elles ont grimpé à 18 milliards \$, en novembre, contre 17,4 milliards en octobre, ce qui représente également un nouveau record.

Une grande partie de la croissance

dans les importations s'est manifestée dans les pièces de voitures nécessaires aux usines d'assemblage canadiennes qui sont par ailleurs un des principaux leviers dans le domaine des exportations.

L'agence fédérale a aussi précisé que le surplus des exportations sur les importations s'établissait à 2,1 milliards \$, soit le même niveau qu'en octobre.

L'agence souligne d'ailleurs que les exportations canadiennes suivent un mouvement à la hausse constant depuis maintenant 36 mois.

Les économistes estiment que le secteur des exportations sera le plus brillant de l'économie en cette période où le dollar ne cesse de fléchir et les taux d'intérêt de grimper. La faiblesse du dollar, en réalité, contribue à augmenter les exporta-

tions en rendant les produits canadiens moins coûteux en devises étrangères.

Dans un autre rapport encourageant publié hier par Statistique Canada, on note que les ventes des magasins à chaîne ont grimpé de 6,3 % à 2,2 milliards \$, en décembre, comparativement à la période correspondante de 1993.

Les taux d'intérêt ont grimpé d'un point de pourcentage, au début de décembre, si bien que les dépenses à la consommation semblent avoir bien résisté à la morosité.

Déficit record aux États-Unis

Par ailleurs aux États-Unis, le déficit commercial a atteint au mois de novembre 1994 le montant astronomique de 10,53 milliards \$ US, ce qui laisse redouter pour l'ensemble de l'année 1994 le

pire résultat jamais enregistré aux États-Unis.

Selon les statistiques rendues publiées hier par le département du Commerce, le déficit des échanges de biens et services s'est aggravé de 4,3 % en novembre par rapport au mois précédent, alors que le montant des importations a une nouvelle fois battu son propre record pour le septième mois consécutif, soit 71,69 milliards \$ US.

Les exportations n'en sont pas moins elles aussi orientées à la hausse, en partie grâce à une progression des ventes dans le secteur de l'aéronautique civile. Elles ont atteint 61,16 milliards \$ US.

Jusqu'à maintenant, le pire déficit commercial enregistré par les États-Unis s'élève à 152,1 milliards \$ US et date de 1987.

COUP D'ŒIL BOURSIER

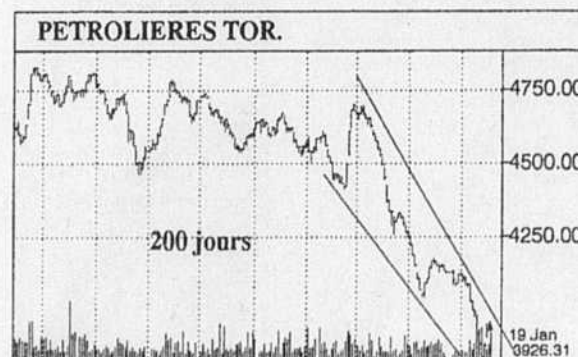
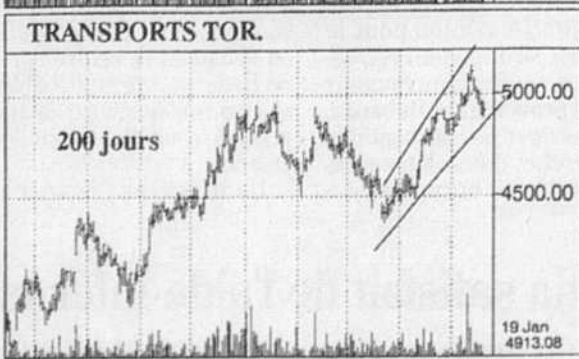
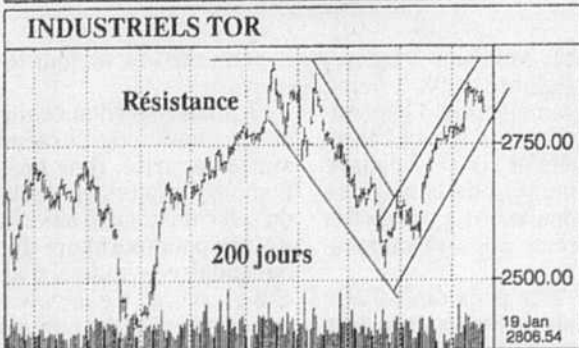
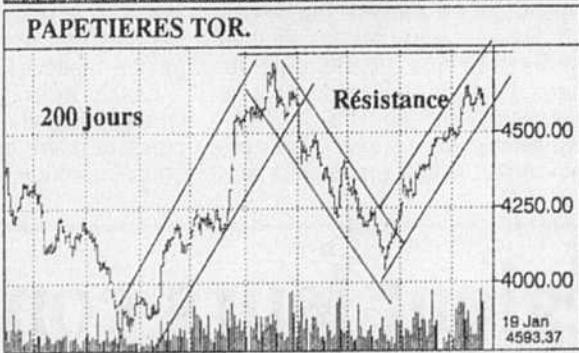
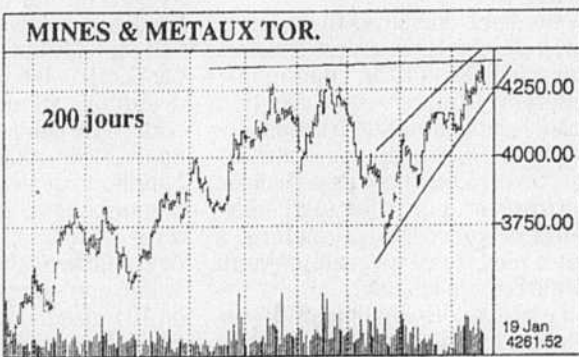
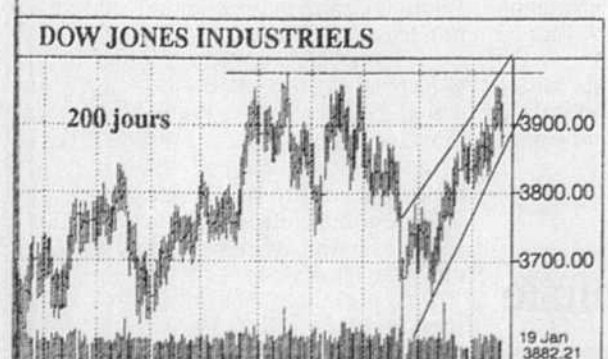
Le marché plonge encore, ce n'est pas une surprise

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Je ne crois pas me tromper en affirmant cela après avoir affirmé sur tous les toits depuis le début de 1994 que c'était le temps de protéger les profits de 1993. Même depuis le début de 1995, la situation n'a pas changé mis à part quelques exceptions.

A New York, le marché pourrait perdre quelques plumes. Comme je l'ai démontré ces derniers jours, le marché qui plafonnait, replonge de plus belle. A Toronto, les secteurs forts en occurrence les forestières, les minières et les transports sont finalement liquidés par les institutions qui sautent sur l'occasion pour encaisser des profits au cas où la situation devait se détériorer encore plus. Il ne faut donc pas être surpris de voir les secteurs les plus faibles rechuter avec force. On se retrouve donc avec des secteurs baissiers qui accélèrent leur chute. Il n'est pas encore question de revirement baissier pour les secteurs les plus forts, mais une bonne correction est à craindre surtout à un niveau de résistance si important. Pourquoi ne pas faire comme les professionnels et vendre un peu pour prendre des profits. Comme ça, si la correction dégénère en tendance baissière, il sera plus facile de vendre encore plus. De plus, cela donne du liquide pour profiter d'éventuelles occasions. Ne vendez pas les titres qui résistent à la faiblesse du marché. Pour le moment, le marché boursier de 1995 demeure un marché d'exceptions qu'il est possible de découvrir.

Je suis en conférence au Salon Epargne-Placements, au Palais des Congrès de Québec, jusqu'à dimanche soir, venez voir les cas d'exception: ça vaut le coup d'œil.



DECISION-PLUS
Demandez notre vidéocassette GRATUITE
Deux heures enrichissantes pour les investisseurs boursiers
(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	12922	2011.80	-16.42	-0.8
XCB:Bancaire	2253	2356.18	-14.82	-0.6
XCO:Hydrocarbures	3107	1486.97	-5.28	-0.4
XCM:Mines et métaux	2825	2802.24	-8.95	-0.3
XCF:Produits forestiers	2721	2694.45	-23.88	-0.9
XCI:Bien d'Équipement	5350	1914.01	-20.71	-1.1
XCU:Services publics	1974	1842.29	-9.87	-0.5

BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	13954	218.09	-1.73	-0.8
TSE 100	*	252.18	-1.86	-0.7
TSE 200	*	246.54	-1.29	-0.5
TSE 300	35815	4141.91	-28.93	-0.7
Institutions financières	2290	3028.57	-14.83	-0.5
Mines et métaux	1968	4261.52	-64.55	-1.5
Pétrolières	8121	3926.31	-25.84	-0.7
Industrielles	6515	2806.54	-37.37	-1.3
Aurifères	5202	9415.66	+6.17	0.1
Pâtes et papiers	4008	4593.37	-26.05	-0.6
Consommation	760	6614.88	-26.40	-0.4
Immobilières	207	1999.54	-0.82	-0.0
Transport	328	4913.08	-40.23	-0.8
Pipelines	1043	3610.41	-32.95	-0.9
Services publics	1120	3242.38	-20.89	-0.6
Communications	3090	7866.98	-122.37	-1.5
Ventes au détail	841	3523.86	+1.77	0.1
Sociétés de gestion	317	4638.75	-2.44	-0.1

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	17810	742.14	+0.84	0.1

MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	23871	3882.21	-46.77	-1.2
20 Transports	6076	1544.45	-8.15	-0.5
15 Services publics	4081	186.53	-1.12	-0.6
65 Dow Jones Composé	34029	1312.01	-11.94	-0.9
Composite NYSE	*	254.38	-1.59	-0.6
Indice AMEX	*	401.59	-3.71	-0.9
S&P 500	*	466.95	-2.76	-0.6
NASDAQ	*	768.55	-3.83	-0.5

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ROYAL OAK MINES	2693	4.50	4.35	4.40	-	-
NOVA CP	2691	13.00	12.50	12.83	-0.38	-2.9
SCEPTRE RES LTD	2161	9.25	8.50	8.63	-0.63	-6.8
PRINCETON MNG CP	2116	1.02	0.90	1.00	-0.02	-2.0
BREAKWATER RES	1361	0.12	0.11	0.12	-	-
ROGERS COMM INC B	1277	17.75	17.00	17.13	-0.56	-2.8
MACMILLAN BLOEDEL	1162	17.00	16.53	16.75	-0.25	-1.5
NOWSCO WELL	1138	13.75	13.13	13.13	-0.75	-5.4
MACMILLAN I	1134	11.25	10.88	11.00	-0.25	-2.2
ROYAL LEPAGE LTD	1107	2.50	2.35	2.35	-0.25	-9.6

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
CAE INC	538	7.00	6.88	7.00	-	-
LADLAW INC B	445	11.83	11.50	11.50	-	-
METHANEX CP	356	19.88	19.25	19.38	-0.50	-2.5
CDN PACIFIC LTD	327	20.13	20.00	20.00	-0.13	-0.6
MORRISON PETROLS	322	7.00	6.88	6.88	+0.13	1.9
METHANEX CP I	215	16.63	16.13	16.25	-0.50	-3.0
ROGERS COMM INC B	214	17.63	17.00	17.00	-0.63	-3.6
THOMSON CP (THE)	212	17.00	16.88	16.88	-0.13	-0.8
DOMTAR INC	199	11.13	10.75	10.75	-0.38	-3.4
BOMBARDIER INC B	192	24.00	23.63	23.63	-0.25	-1.0

ÉCONOMIE

Le groupe de travail fédéral propose de privatiser le CN

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral devrait se départir de la société ferroviaire Canadien National et en faire une «entreprise commerciale privée et indépendante».

C'est ce que recommande un groupe de travail créé par le ministre des Transports Doug Young le 29 septembre pour examiner la question de la rentabilité du réseau ferroviaire.

Le président de ce groupe de travail, le député Robert Nault, a conclu au termes d'audiences publiques que le CN, dans sa forme actuelle, n'était pas rentable et qu'il n'était pas en mesure de concurrencer les chemins de fer américains. «La privatisation demeure la meilleure option, a-t-il opiné. Nous pensons que le CN s'en tirerait fort mieux dans le secteur privé.»

On propose que le CN continue d'exploiter une ligne transcontinentale,

qu'il cède à une société d'État ses compagnies autres que ferroviaires et que les employés du CN puissent acheter des actions dans la nouvelle société privée qui sera créée.

Pour ce qui est des lignes ferroviaires non rentables «jugées nécessaires pour les besoins en transport et le développement des régions», le gouvernement fédéral devrait les financer, recommande-t-on.

De plus, pour attirer un acheteur éventuel, le groupe de travail recommande d'accorder des avantages fiscaux au CN. Bien qu'il ait annoncé des bénéfices trimestriels, ceux-ci «ne sont pas assez importants» pour absorber des dépenses d'immobilisations prévues de plus de 500 millions \$ cette année. «On craint donc que l'État doive renflouer le CN une fois de plus, étant donné que la dette de

ce dernier dépasse les 2,3 milliards \$», note le rapport. Pour briser le monopole exercé par CN et le réseau CP Rail, le groupe de travail propose que «toutes les compagnies reçoivent les pleins droits de circulation sur toutes les lignes».

Le rapport note qu'il y a eu une «opposition très forte et quasi-unanime» à l'idée d'une fusion entre CN et CP, «ce qui créerait un monopole absolu dans le secteur ferroviaire». Le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs opposé à cette fusion. Le Canadien National a salué les recommandations de ce groupe de travail en soulignant qu'il était déjà engagé sur la voie de la privatisation. Selon un communiqué de presse émis hier, la privatisation du Canadien National lui permettra d'emprunter des capitaux et d'améliorer ses services.

EN BREF

LE N.-B. RAVIT DES EMPLOIS À MONTRÉAL

Richibouctou (PC) — Cette fois, c'est Montréal qui vient de perdre des emplois au profit du Nouveau-Brunswick. Le manufacturier de produits d'aluminium Imperial Kool-Ray a annoncé hier qu'il déménageait ses pénates à Richibouctou, au nord de Moncton. Pour le Nouveau-Brunswick, c'est une cinquantaine d'emplois de plus. Le gouvernement provincial contribuera 200 000 \$ (l'équivalent de 4000 \$ par emploi) afin d'aider l'entreprise à payer son déménagement et ses coûts de démarrage. La compagnie venait d'être achetée par un homme d'affaires néo-brunswickois, Normand Caissie, le président du groupe Imperial qui est déjà implanté à Richibouctou, et qui emploie actuellement près de 200 personnes au Nouveau-Brunswick. Ce transfert est le plus récent d'une série de déménagements d'entreprises annoncés avec tambours et trompettes par le premier ministre Frank McKenna. La semaine dernière, le géant du transport de courrier UPS avait fait savoir qu'il transférerait quelque 900 emplois à Moncton et Fredericton.

RODRIGUE BIRON À LA CAISSE DE DÉPÔT

Rodrigue Biron a été nommé membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de trois ans. Associé principal de Biron, Lapierre et Associés, M. Biron a été ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec de 1981 à 1985 et, à ce titre, est l'auteur du «Plan Biron» qui visait à aider les entreprises québécoises à sortir de la sévère récession du début des années 1980.

LES INVESTISSEMENTS AFFLUENT AU CHILI

Santiago (AFP) — Le Chili a connu en 1994 un record en matière d'investissements étrangers: 4,6 milliards \$, soit une hausse de 70 % par rapport à 1993. Ce montant, qui inclut l'apport direct pour développer des sociétés au Chili ainsi que le revenu des ventes d'actions sur les marchés boursiers des États-Unis, équivaut à six fois la somme consacrée par l'État chilien à l'infrastructure physique par tout le pays. Le secteur le plus favorisé est celui de l'extraction de produits miniers. En tête de ces partenaires qui s'intéressent au Chili, on retrouve des sociétés américaines et canadiennes.

AUX MEMBRES

DE LA CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS

Vous êtes convoqués à l'Assemblée annuelle de votre Caisse populaire qui aura lieu lundi le 20 février 1995 à 17 h 00 à l'Amphithéâtre de l'Hôtel Méridien Montréal afin de prendre connaissance du rapport annuel approuvé par le Conseil d'administration contenant les états financiers, le rapport des activités de la Commission de crédit et du Conseil de surveillance et les autres renseignements requis par la loi.

En plus des autres questions pouvant être soumises lors de l'assemblée, les membres débattront le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle ainsi que la répartition des trop-perçus annuels incluant l'intérêt payable sur les parts permanentes. Également, les membres procéderont à l'élection des dirigeants et disposeront d'une période de temps réservée à des questions.

De plus, les membres verront à adopter un règlement autorisant l'émission de 34 280 parts permanentes 1995 de 10 \$ chacune pour un montant maximal de 342 800 \$. Le projet de règlement prévoit notamment les privilèges, droits et restrictions relatifs à ces parts ainsi que les conditions particulières à leur souscription. Le projet de résolution d'adoption du règlement autorisant l'émission de parts permanentes 1995 prévoit également l'insertion de ce nouveau règlement en annexe du règlement de régie interne de la Caisse populaire.

Les membres peuvent consulter une copie du projet de règlement au siège social de la Caisse populaire durant ses heures d'ouverture.

Tout membre qui désire poser sa candidature à un poste électif doit obligatoirement remplir un bulletin de mise en candidature disponible à la Caisse populaire. Tout bulletin de mise en candidature doit être remis avant le 6 février 1995 à 15 h 00.

Cet avis est donné par ordre du Conseil d'administration à Montréal, ce 28ième jour de novembre 1994.

GUY PRÉFONTAINE
secrétaire

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

La grève chez GM fait tache d'huile

Flint (AP) — Une grève déclenchée dans une usine de pièces de General Motors a commencé à faire tache d'huile dans les opérations d'assemblage du constructeur automobile américain hier, alors que les négociateurs tentaient par tous les moyens de mettre fin au conflit.

Au Canada, le porte-parole Greg Gibson a indiqué que les opérations n'étaient pas touchées hier. Mais il a ajouté qu'il ne pouvait garantir que la production se poursuivrait à fond de train toute la journée aujourd'hui.

GM a renvoyé chez eux les travailleurs du quart de jour de son usine de camions de Pontiac East à Flint, dans l'État du Michigan, en début d'après-midi jeudi, et annulé ensuite les quarts suivants à cause de la pénurie de pièces découlant de la

grève, a fait savoir le porte-parole de la compagnie, John Shea.

Ces 3100 employés sont venus s'ajouter aux 6800 grévistes déjà sans travail à la suite du débrayage qui a débuté à 10h00 mercredi.

Le syndicat des Travailleurs unis de l'auto et GM ont repris hier les négociations au sujet de l'arrêt de travail au complexe AC Delco de Flint, qui comprend les usines de deux divisions de pièces de GM.

La grève de la section 651 des TUA a interrompu l'acheminement de diverses pièces automobiles servant à la fabrication de la plupart des véhicules de GM.

Les questions litigieuses sont semblables à celles qui ont fait éclater deux grèves chez GM l'année dernière.

Thompson vend 25 quotidiens

Toronto (PC) — La chaîne de journaux Thomson a mis en vente 25 de ses petits quotidiens des États-Unis à la suite d'une réorganisation de la compagnie visant à augmenter le tirage et la publicité, a indiqué la société.

Dans un communiqué, Thomson a précisé que les journaux mis en vente ne constituaient que sept pour cent de ses revenus totaux de l'année dernière et 9 % du tirage total.

La compagnie a insisté sur le fait qu'elle n'avait pas l'intention de fermer les journaux, qui sont ren-

tables. «Il n'y a rien à craindre pour leur avenir», a fait remarquer Thomson.

La chaîne a l'intention d'utiliser le produit de la vente des journaux pour développer son projet de formation de «groupes de marketing stratégique» de quotidiens destinés à desservir les marchés régionaux.

Les groupes constitueraient des unités séparées qui utiliseraient les installations existantes de Thomson pour aider à stimuler la croissance en matière de tirage et de publicité dans des domaines spécifiques.

TAUX D'INTÉRÊT - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 19 janvier 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,750
CIBC	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Comm. Ital-Can.	5,500	7,950	8,400	8,800	9,950	10,500	10,700	10,500
Laurentienne	5,250	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,250
de Montréal	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,500
Nationale	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500
Scotia	4,625	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	12,250
Royale	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,250
Toronto-Dominion	5,125	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	11,000
Hongkong	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
BNP	5,650	7,650	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Tr. Bonaventure	4,500	7,625	8,975	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Canada Trust	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,500
Fid. Can.-Ital.	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	10,000
Fiducie SunLife	5,500	8,000	8,625	9,125	9,500	10,250	10,500	—
Fid. Desjardins	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Trust Général	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500
Trust Nord-Am.	6,250	8,000	8,750	9,000	—	—	—	—
Tr. Laurentienne	5,500	7,750	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Montréal Trust	6,000	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Tr. National	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,500	8,000
Trust Prêt-Rev.	6,125	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	—
Trust Royal	5,500	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	9,500
Tr. LaCapitale	7,000	8,050	8,500	8,650	—	—	—	—
Trust Household	5,750	8,000	8,500	8,500	11,750	12,000	12,250	—
Groupe Mutuelle	5,000	7,350	7,850	8,100	10,000	10,500	10,750	—
Sherbrooke Tr.	5,750	7,500	8,250	8,750	10,000	10,500	10,750	8,500

DEVISES ÉTRANGÈRES
(EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,4264	Hong Kong (dollar)	0,1891
Allemagne (mark)	0,9801	Indonésie (rupiah)	0,000679
Australie (dollar)	1,1257	Italie (lire)	0,000912
Barbade (dollar)	0,7289	Jamaïque (dollar)	0,0478
Belgique (franc)	0,046183	Japon (yen)	0,01437
Bermudes (dollar)	1,4607	Mexique (peso)	0,2767
Brésil (real)	1,7435	Pays-Bas (florin)	0,8508
Caribbes (dollar)	0,5305	Portugal (escudo)	0,00927
Chine (renminbi)	0,18437	Royaume-Uni (livre)	2,2598
Espagne (peseta)	0,011	Russie (rouble)	0,00037
États-Unis (dollar)	1,4244	Singapour (dollar)	1,0003
Europe (ECU)	1,7687	Suisse (franc)	1,1287
France (franc)	0,2713	Taiwan (dollar)	0,0543
Grèce (drachme)	0,0063	Venezuela (bolivar)	0,0084

15³¹12³¹9³¹6³¹

PERCEPTION

5 minutes d'interurbain d'affaires vers Genève

Les ministres des Finances du G7 se réuniront à Toronto en février

Ottawa (PC) — À quelques semaines du dépôt du budget fédéral, le ministre des Finances, Paul Martin, rencontrera ses homologues des pays membres du G7 à Toronto, les 3 et 4 février.

Les gouverneurs des banques centrales des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie et du Canada (les membres du G7) participeront aussi à cette rencontre, a annoncé hier le bureau du ministre Martin. Cette rencontre servira surtout à faire le point

sur les derniers événements survenus sur le plan économique depuis que les ministres des Finances se sont rencontrés à Madrid, en Espagne, en octobre dernier.

Entre autres choses, il devrait être question de croissance économique, de la faiblesse du dollar canadien et de la dévaluation du peso mexicain.

Cette rencontre des ministres des Finances préludera au sommet des chefs de gouvernement des pays du G7, lequel aura lieu à Halifax du 16 au 18 juin.

En plus de recevoir à Toronto ses homologues du G7, M. Martin doit également rencontrer les ministres des Finances des provinces le 14 février, à Ottawa. Durant cette réunion, il sera question du prochain budget du gouvernement fédéral, «le plus important de l'histoire du pays depuis la Deuxième Guerre mondiale», selon M. Martin.

Il sera aussi question de l'impact de la flambée des taux d'intérêt sur la situation budgétaire du pays et du remplacement de la TPS.

15³¹12³¹9³¹6³¹3³¹

COÛT RÉEL

Une étude menée par Impact Recherche du 22 novembre au 1^{er} décembre 1994 démontre que les gens d'affaires surévaluent le coût de l'interurbain Bell. En moyenne, un appel interurbain est 66 % moins cher que ce que l'on croit. Parlez-en à nos conseillers.

AVANTAGE

1 800 363-BELL



*Appel de Montréal.

É D I T O R I A L

Hôpital de banlieue

Jean-Robert Sansfaçon

En annonçant la construction d'un nouvel hôpital à Lachenaie, le ministère de la Santé veut répondre à un besoin que personne ne nie, celui d'une banlieue en pleine expansion. Ce faisant, il renvoie aux calendes grecques le projet de Rivière-des-Prairies. Pourquoi pas?

Les habitants de la région de Lanaudière, surtout ceux qui vivent en banlieue immédiate de Montréal, à Lachenaie, l'Assomption, Terrebonne, Repentigny ou Mascouche, revendiquent la construction d'un nouvel hôpital depuis au moins sept ans. On les comprend puisque, malgré une croissance très rapide de la population, ils ne sont desservis que par le petit centre hospitalier de 250 lits situé à Le Gardeur.

On peut s'attrister de devoir construire un hôpital en banlieue, alors qu'il faut réduire le nombre de lits dans l'île. C'est l'exemple type du phénomène de l'étalement urbain. L'équation est connue: prenez un Montréalais surtaxé, proposez-lui une autoroute gratuite du centre-ville à la campagne, ajoutez le prix très bas d'un terrain, multipliez par un taux de taxation peu élevé et vous obtiendrez un banlieusard déterminé, malgré la distance qui sépare son boulot de son dodo.

Un bungalow en banlieue ne coûte pas cher de taxes à celui qui le possède pour une seule raison: c'est tout le monde qui paie à sa place. Tant que la vie en banlieue n'inclura pas les coûts réels du doublement des services, le phénomène se poursuivra. À Mascouche comme à Blainville, à Deux-Montagnes ou à Brossard, c'est fait, il est trop tard: il faut construire et payer la note, collectivement.

Avec l'annonce d'un nouvel hôpital à Lachenaie vient donc de s'évanouir le projet de l'ancien ministre Marc-Yvan Côté de construire un centre à Rivière-des-Prairies. Au gouvernement, on ne veut pas l'avouer, mais les faits parlent d'eux-mêmes: à 15 minutes d'un grand hôpital spécialisé comme Maisonneuve-Rosemont et de l'hôpital général Santa-Cabrin, les résidents de Rivière-des-Prairies (dont une forte proportion est italophone) n'ont jamais eu besoin d'un nouveau centre. Ce qui sera d'autant plus vrai quand Lachenaie recevra la clientèle de la rive nord que l'on entendait diriger vers l'hôpital de Rivière-des-Prairies.

Rivière-des-

Prairies n'a pas

besoin d'un

hôpital.

D'ailleurs, il faut savoir que même si les autorités municipales de Montréal, dont le maire Bourque, se sont mis dans la tête qu'il fallait construire un centre hospitalier à Rivière-des-Prairies, un tel projet ne fait même pas partie des plans de la Régie régionale chargée de répondre aux besoins de Montréal. Par opposition, celui de Lachenaie est depuis longtemps considéré comme prioritaire par la Régie de Lanaudière.

À Montréal, on s'apprête, au contraire, à éliminer des centaines de lits de soins de courte durée, trop coûteux et devenus moins nécessaires avec les pratiques d'hospitalisation d'un jour et de maintien à domicile.

Quant à Laval, où l'on observe aussi un déficit important du nombre de lits, là encore, on peut prévoir le report du projet de construction d'un second hôpital, puisque Lachenaie est situé au carrefour d'une des deux autoroutes importantes qui traversent le territoire. Report pour un temps du moins.

Parce qu'elle est le fruit d'une promesse électorale, l'annonce de cette semaine peut sembler improvisée ou électoraliste. Électoraliste, peut-être, mais pas vraiment improvisée et surtout pas superflue.

À l'analyse, le calcul se révèle intelligent: le besoin est réel dans la région et puis, ne l'oublions pas, il s'agit pour le moment de procéder à l'«étude de programme fonctionnelle et technique». En clair, nous n'en sommes qu'à l'étape de connaître ce qu'il serait souhaitable de faire et à quel coût.

Par conséquent, même si le gouvernement affirme aujourd'hui, à quelques mois du référendum, qu'il construira cet hôpital, les résidents de Lachenaie feraient bien d'attendre avant de crier victoire. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire récente du Québec qu'un projet parvenu à cette étape de la décision ne voie jamais le jour.

La seule chose qui est certaine, c'est que l'argent nécessaire à la réalisation éventuelle de ce projet devra provenir du budget actuel du réseau de la santé.

Voilà une vraie bonne nouvelle pour tous.

Le «modèle Pinochet» passe par Grozny

François Brousseau

La chute du palais présidentiel de Grozny, hier, aux mains de l'armée russe, ne représente aucune surprise. Elle était mathématiquement certaine. L'étonnant est qu'elle soit survenue aussi longtemps après l'entrée initiale des troupes de Moscou dans la république rebelle de Tchétchénie, au début du mois de décembre, et après trois pleines semaines de combats acharnés dans les rues mêmes de la capitale.

Même décadente, même rongée par la division et l'incompétence, par le désarroi et l'improvisation politique, l'armée russe devait — sous peine d'une humiliation dont elle ne se serait jamais remise — gagner la bataille de Grozny. À cent contre un, une autre issue était tout simplement inconcevable.

D'autant plus inconcevable que c'est l'option de la guerre à outrance qui a été, dès le début, le choix de Boris Eltsine et de son entourage. Pourquoi ce choix? Pourquoi, il y a huit jours encore, alors que le président tchétchène Djokhar Douaïev abandonnait publiquement le principe de «l'indépendance pure et dure» en échange d'une entente confédérative, le Kremlin a-t-il ignoré avec mépris cette offre ultime de compromis politique,

un compromis qui lui aurait été très favorable?

C'est sans doute parce que, aux abois devant l'étendue de la catastrophe en Russie et devant sa perte de crédibilité personnelle, Boris Eltsine a fait son deuil de «la démocratie» dont se sont invariablement gargarisés les dirigeants russes depuis les derniers jours de l'URSS, en 1991. Qu'il pense que les Russes désirent, au fond d'eux-mêmes, «un pouvoir à poigne». Et qu'il sait que, devant l'inéluctable virage autoritaire à Moscou, les Occidentaux ne feront pas la fine bouche, qu'ils l'admettront avec fatalisme... voire un brin d'hypocrisie.

Mais ce raidissement politique — c'est le calcul des amis d'Eltsine, et c'est sans doute ce qu'ils veulent faire croire aux Occidentaux — ne se fera pas au détriment de la libéralisation économique. Les déclarations lénifiantes des Tchernomyrdine, des Kozzyrev et des Tchoubaïs sur le maintien du cap réformiste en économie — alors même que les bombes pleuvaient sur Grozny — vont toutes dans le même sens.

Dictature politique, libéralisation économique: de Pékin à La Havane en passant par Moscou, le «modèle Pinochet» serait-il en train de faire des petits?

L E T T R E S

Guerre anti-fumeurs ou anti-tabac?

Plus d'un fumeur a dû se reconnaître dans l'article de Paul Cauchon intitulé «Pas de fumée sans chicane» paru dans *Le Devoir* du 17 janvier et je fais partie de ceux qui, quoi qu'on puisse leur dire, s'en sortent toujours par une piroquette (le grand-père fumeur étant une de celles-ci).

Je suis aussi de ceux qui respectent les non-fumeurs et admettent que les lieux publics soient interdits aux adeptes de la cigarette. Je suis également d'accord pour que la vente du tabac soit interdite aux mineurs.

Mais je me pose toutefois une question: pourquoi fait-on la guerre aux fumeurs et non pas aux «fabricants»? Je n'ai, pour ma part, jamais entendu ni lu que pour arrêter le tabagisme il suffisait d'arrêter la culture du tabac. J'ai eu la chance de voyager beaucoup et de vivre plusieurs années dans différents endroits du globe (Europe, Pacifique, Afrique et Amérique du

Nord) et aucun ministre de la Santé de ces pays n'a une seule fois émis une telle solution. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi: le tabac est taxé et les taxes remplissent une partie des caisses des gouvernements.

Le problème a été le même pour l'alcool et la prohibition a créé la contrebande et tous les crimes qui en découlaient.

Doit-on en arriver à une telle solution pour le tabagisme? Je pense plutôt qu'une véritable éducation, dès l'école primaire et également à la maison, pourrait en partie éliminer ce problème.

Beaucoup de jeunes garçons commencent à fumer parce que cela fait «viril», les filles suivent pour ne pas être traitées de «poules mouillées» par les premiers. Faisons en sorte que les enfants sachent vraiment quels sont les conséquences liées à cette habitude.

Il ne suffit pas de dire à quelqu'un «Ce n'est pas bien», il faut dire «Attention, danger» et expliquer réellement quel est ce dan-

ger. Et cela marche. J'ai un fils de 18 ans qui ne fume pas, pas plus qu'il ne boit ni ne se drogue...

Françoise Gaynecotche

Montréal, 17 janvier 1995

À la défense du Canada

Des séparatistes reprochent à M. Norman Webster ses propos à la défense du Canada. Nous, les fédéralistes, lecteurs du *Devoir*, subissons en silence depuis nombre d'années le nationalisme de M. Jean-Marc Léger, l'ironie de MM. Bourgault et Graveline et les sarcasmes de M. Latouche.

Les Canadiens du Québec ont bien le droit aussi de lire dans leur prestigieux journal un héros de leur pays. Continuez, M. Webster, même si la semaine prochaine, il se trouvera à coup sûr un séparatiste pour vous reprocher d'avoir comme héros Nelson Mandela plutôt que René Lévesque.

Bernard Chartier

Saint-Henri de Lévis,

11 janvier 1995



Le goût de gagner



GUY LAFOREST

On a beau humer l'air du temps, scruter l'horizon, il n'y a pas de véritable *momentum* en vue pour les souverainistes à quelques mois du rendez-vous référendaire. Les propos sectaires de Pierre Bourgault, qui effacent en une déclaration plusieurs mois de travail constructif, n'augmentent rien de bon. Le ton agressif employé par des péquistes à l'égard de Guy Bertrand ne vaut guère mieux.

Si le gouvernement n'est pas prêt à écouter calmement des propositions, l'hiver sera long. Bref, le clin d'œil de la fortune se fait attendre. M. Parizeau a néanmoins fait de bons coups: formation du cabinet, discours pluralistes, stratégie audacieuse avec la création des commissions régionales. Mais il n'a pas encore provoqué d'élan dans la population. Je vais me risquer à lui faire une petite suggestion. Auparavant, il vaut la peine de rappeler l'état des forces en présence.

Le plus grand atout de MM. Jean Chrétien et Daniel Johnson, c'est le poids de l'inertie. En politique comme ailleurs, les êtres humains n'abandonnent pas facilement leurs habitudes. Le régime politique canadien est l'un des plus vieux du monde. Ses imperfections, fussent-elles immenses, ne l'empêchent pas de jouer la carte de la sécurité et de la stabilité. Le marasme économique dans lequel se trouve le Canada procure un deuxième avantage au camp fédéraliste.

Même s'ils peuvent invoquer la rationalité économique à moyen et à long termes, les souverainistes ne peuvent cacher qu'il y aura des coûts de transition. Troisième carte dans le jeu du NON: l'attachement des Québécois envers le Canada, son passé mais aussi envers la réputation qu'il a acquise, notamment dans les opérations de maintien de la paix. La démographie joue aussi en faveur du *statu quo*: les fédéralistes inconditionnels sont plus nombreux que leurs homologues souverainistes. Cette liste suffira pour mon propos, même si elle n'est pas exhaustive.

Les souverainistes ne sont pas dépourvus d'avantages. Ils sont d'abord les maîtres du calendrier. Ce n'est pas rien. Ensuite, M. Parizeau jouit d'une plus grande marge de manœuvre que

son principal adversaire, M. Chrétien, dans la configuration de son discours. MM. Parizeau et Chrétien ont chacun leur orthodoxie. Mais M. Parizeau peut prendre ses distances face au programme de son parti, tandis que M. Chrétien est prisonnier d'une orthodoxie enchaînée dans la Constitution du Canada.

Bien que tout soit possible en politique, il est donc prudent de douter du sérieux de la rumeur voulant qu'Ottawa se retire unilatéralement de secteurs tels la santé et l'éducation postsecondaire. L'histoire récente favorise également le camp du OUI. En 1982, le Canada a modifié sa Constitution sans le consentement du Québec, deux ans après les promesses ambiguës de M. Trudeau lors de notre premier référendum. En 1990, le Canada a refusé de reconnaître le Québec en tant que société distincte. Dorénavant, le Québec est ravalé au rang de province comme les autres dans la grande nation canadienne. Un autre argument-choc doit être mentionné.

La vision ethnique, tribale et rapetissante de notre société, c'est celle de M. Chrétien. Au Canada, les francophones ne sont plus l'une des deux majorités, mais plutôt un groupe ethnique comme les autres dans la mosaïque multiculturelle. C'est ce qui explique que M. Chrétien ne se soit pas objecté à la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean. C'est le plus triste symbole de la fin du rêve dualiste, le rêve canadien des Québécois.

L'an dernier, M. Chrétien a dit que la Fête nationale du Québec était réservée aux Canadiens français. Les anglophones, et les «autres», n'avaient pas d'affaire à célébrer cela. Le Canada de M. Chrétien casse chaque jour davantage le Québec en deux: la réserve ethnique des francophones de souche

à l'extérieur de la région métropolitaine et le miroir de la mosaïque canadienne à Montréal. Cette réduction «ethniscante» est à mes yeux le vrai danger qui met en péril l'avenir de notre société.

Qu'en est-il de la qualité des hommes et des femmes? Les souverainistes jouissent d'un léger avantage, qui disparaîtrait si Lucien Bouchard ne pouvait s'engager à fond dans la campagne référendaire.

C'est sur ce terrain que M. Parizeau ne doit ménager aucun effort. Il a peut-être encore une carte en réserve. Il doit essayer, de bonne foi, de la mettre sur la table. Cette carte porte un nom: Pierre-Marc Johnson. Je crois que ce dernier s'est mis en disponibilité lorsqu'il a contredit son frère Daniel en se portant à la défense de la légitimité de l'avant-projet de loi sur la souveraineté.

Le torchon a longtemps brûlé, paraît-il, entre Jacques Parizeau et Pierre-Marc Johnson. Pourtant, l'essentiel est ailleurs. M. Parizeau rêve d'un pays, tandis que M. Johnson demeure un champion de l'affirmation nationale du Québec. Or, dans le Canada de 1982, il n'y a ni affirmation nationale, ni pays digne de ce nom pour les Québécois. Je ne cacherai pas aux lecteurs que cette idée sera la toile de fond de ma chronique tout au long de l'année référendaire.

Cette perspective m'incite à ramener les différends entre MM. Parizeau et Johnson à leur juste mesure: balivernes, foutaises, petites mesquineries.

Face à l'intérêt supérieur du Québec, tout cela pâlit comme de la neige sous les coups d'un soleil printanier. Pierre-Marc Johnson a sauvé le Parti québécois de la disparition en 1985. C'est un homme exceptionnel, tout comme M. Parizeau. L'ascendant de M. Johnson sur l'électorat francophone, modéré et indécis, n'est comparable qu'à celui de M. Bouchard. On ne peut se passer d'un tel homme.

On comprendrait que P.-M. Johnson ne veuille pas affronter directement son frère. Dans ce cas, M. Parizeau pourrait lui offrir la présidence de la commission chargée de préparer la Constitution du Québec. Respectueusement, je pense que M. Johnson aurait tort de refuser. L'initiative revient à M. Parizeau. Veut-il vraiment gagner?

À P R O P O S

...du niveau de scolarité des Canadiens

Le niveau de scolarité des adultes canadiens a augmenté continuellement au cours des 30 dernières années.

Le pourcentage des personnes ayant fait des études postsecondaires ou détenant un diplôme universitaire est passé d'environ 3% en 1951 à plus de 44% en 1991.

En 1993, il y avait à peu près autant de femmes âgées de 25 à 44 ans (55%) que d'hommes du même

âge (57%) qui avaient fait des études postsecondaires ou possédaient un diplôme universitaire; mais, dans le groupe d'âge des gens de plus de 45 ans, ce pourcentage ne s'établissait qu'à 32% pour les femmes contre 40% pour les hommes.

Réforme des programmes sociaux, document d'information, Ottawa, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

Un Mercredi obscur

Le chef autochtone a considérablement affiné son discours politique par rapport à l'époque où il refusait de reconnaître l'existence de la nation québécoise; il va jusqu'à s'en faire une alliée lorsqu'il le juge opportun

PAUL BEAUCAGE

Critique de cinéma
Revue Cinébulles

C'est sans trop de surprise que les observateurs de la politique nationale ont entendu le cri d'alarme poussé récemment par les chefs des nations autochtones, qui réclament une intervention du gouvernement fédéral afin d'assurer leur protection, en territoire québécois, dans l'éventualité où une majorité d'électeurs se prononceraient en faveur de la souveraineté du Québec. De nombreux signes avant-coureurs (tensions avec les gouvernements québécois, prises de position antérieures, déclarations officielles) avaient rendu cette résolution prévisible.

Deux tendances

Pourtant, au-delà d'un consensus aussi réel qu'apparent, différentes stratégies se dessinent: d'où la modération des propos de Max Gros-Louis et Rémi Kurtness comparativement à ceux de Joe Norton et Jerry Peltier. Globalement, on distingue deux tendances: l'une consistant à tenter de ternir l'image internationale du Québec, l'autre visant à amorcer prudemment des négociations territoriales avec le gouvernement québécois.

Cette prise de distance, si modeste soit-elle, de certains leaders autochtones par rapport au pouvoir fédéral témoigne éloquentement des doutes qu'ils entretiennent envers la présomée magnanimité de ce dernier. Mais ce scepticisme ne se limite pas aux seuls autochtones du Québec: en effet, le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, Ovide Mercredi, le manifeste publiquement.

En habile politicien, M. Mercredi paraît aujourd'hui pleinement conscient que la progression sociale de la cause autochtone canadienne est indissociable de la ratification d'un nouveau pacte politique avec l'ensemble du Canada.

Toutefois, hormis au Québec, le pays s'accorde à présentement du *statu quo* constitutionnel. Alors, que faire pour engendrer de nouvelles discussions traitant de cette matière coûteuse et rébarbative? Brandir au-dessus du Canada anglais la menace tant honnie de l'indépendance du Québec.

Compte tenu qu'il y a près de 20 ans que le Parti québécois a été porté au pouvoir pour la première fois, il peut paraître curieux de parler de la souveraineté du Québec comme s'il s'agissait d'un phénomène nouveau.

Cependant, Ovide Mercredi se montre clairvoyant en affirmant que les fédéralistes canadiens ont tort de croire que la population québécoise choisira nécessairement le *statu quo* constitutionnel au détriment de la souveraineté du Québec, les sondages étant choses beaucoup moins immuables que la position constitutionnelle de plusieurs politiciens du Canada.

De là à croire tout à fait le grand chef des Premières Nations concernant sa «crainte» de voir le OUI l'emporter au référendum de 1995, il y a une marge. Il n'en demeure pas moins que M. Mercredi a considérablement affiné son discours politique par rapport à l'époque pas très lointaine où il refusait expressément de reconnaître l'existence pourtant indéniable de la nation québécoise. Désormais, il va jusqu'à en faire une alliée, lorsqu'il le juge opportun.

Surenchère verbale et louvoisement

Contrairement à un Matthew Coon-Come qui voit dans une rhétorique assez primaire le moyen d'améliorer le statut politique de son peuple, Ovide Mercredi cherche à éviter les écueils afin de mener ses passagers à bon port. Évidemment, la position du grand chef de l'Assemblée des Premières Nations comporte sa large part de surenchère verbale et de louvoisement.

Du reste, il semble que cette attitude ait valu à M. Mercredi, lors de la conclusion de l'Accord de Charlottetown, la désapprobation de nombreux autochtones qui y ont vu l'abandon de plusieurs revendications légitimes.

En réalité, les talents de négociateur d'Ovide Mercredi, à l'opposé d'un Robert Bourassa, avaient permis aux peuples autochtones d'obtenir la reconnaissance de droits fondamentaux. Néanmoins, l'échec ultérieur de cette entente a engendré la stagnation des pourparlers entre le gouvernement fédéral et les Indiens.

Réélu malgré la grogne de certains électeurs, Mercredi multiplie les consultations et les avertissements dans le but manifeste de ne pas rater son second rendez-vous avec l'Histoire.



PHOTO PC

«Réélu malgré une certaine grogne, Ovide Mercredi multiplie les consultations et les avertissements dans le but manifeste de ne pas rater son second rendez-vous avec l'Histoire.»

Université de Montréal

L'avenir du français

Non, l'institution francophone n'est pas en train de s'angliciser

CLAIRE McNICOLL

Vice-rectrice aux affaires publiques
Université de Montréal

Dans une lettre parue récemment dans *Le Devoir*, deux représentantes du Syndicat des employés et employés de l'Université de Montréal dénoncent ce qu'elles qualifient d'«anglicisation de l'institution». Au soutien de leur thèse, elles font état d'un certain nombre de situations qu'elles jugent inacceptables, insistant plus particulièrement sur le sort fait aux employés de l'Université qui se verraient de plus en plus forcés de travailler en anglais.

Le texte des représentantes syndicales s'appuie commodément sur une lettre ouverte d'un professeur du département de physique, M. Michel Moisan, parue en septembre dernier dans *Forum*, l'hebdomadaire publié par l'Université. Dans cette lettre, M. Moisan s'inquiète lui aussi de l'avenir du français à l'Université et décrit un certain nombre de situations qui, indignant, selon lui, une progression de la «bilinguisation» au détriment du français dans notre établissement.

Malgré les nombreuses réserves ou nuances qu'il faut apporter quant aux situations décrites dans les deux textes en question, l'Université de Montréal accueille favorablement ces plaidoyers en faveur de la langue française. Rappelons que dans son *Énoncé de mission*, adopté en 1991, elle affirmait sa volonté «de demeurer, au Québec et au Canada, l'université de recherche francophone par excellence» et «d'offrir les meilleures possibilités d'accès, en français, aux résultats de la recherche scientifique et technologique nord-américaine».

Cela dit, il faut néanmoins reconnaître qu'il est impossible, pour une université qui évolue dans le contexte nord-américain et qui désire rayonner sur la scène internationale, de ne pas faire une place à l'anglais. Que cela nous plaise ou non, le monde scientifique international est à prédominance anglophone. Il en résulte que même au sein de la plus importante université de langue française en Amérique du Nord, le français ne peut occuper toute la place. L'Université veut continuer d'assurer la pré-

dominance du français dans ses murs mais elle désire le faire de manière intelligente, et en tenant compte des autres objectifs qu'elle poursuit. En d'autres mots, la question du français à l'Université de Montréal ne se prête pas à des solutions simplistes; elle exige au contraire des réponses nuancées et réalistes, qui prennent en considération un grand nombre de facteurs.

Voyons maintenant ce qu'il en est de certaines des situations décrites dans l'article des représentantes syndicales. Ainsi, on affirme qu'il n'y a aucune obligation pour un professeur unilingue anglais d'apprendre le français. Cette affirmation est erronée. En effet, depuis plusieurs années, l'Université oblige tout professeur qui ne parle pas suffisamment le français au moment de son embauche à acquiescer une maîtrise satisfaisante de la langue française dans les trois ans qui suivent; ce professeur doit même réussir un test de français, le test Laval, sous peine de se voir interdire le renouvellement de son contrat, ou sa promotion, ou l'octroi de sa permanence, selon les situations.

Pourquoi, peut-on se demander, ne pas embaucher uniquement des professeurs parlant déjà français? Tout simplement parce qu'en agissant ainsi, l'Université limiterait considérablement son bassin de candidats et se priverait de recruter certains candidats parmi les meilleurs professeurs et chercheurs. Une telle approche, qui ferait de la connaissance du français le critère d'embauche le plus important, irait à l'encontre de l'énoncé de mission qui privilégie la compétence des professeurs dans leur spécialité, davantage que la qualité du français qu'ils parlent ou qu'ils écrivent, à ce moment-là sans pour autant, préconiser, le négliger l'importance de ce facteur.

Il est certain que la présence à l'Université de professeurs ou d'étudiants qui n'ont pas encore fait l'apprentissage du français peut entraîner certains inconvénients ou désagréments pour d'autres membres du corps professoral, ou pour le personnel administratif et de soutien; par exemple, l'obligation pour certains d'entre eux, dans certaines circonstances, de parler anglais.

On est loin cependant de la situation décrite dans la lettre des représentantes syndicales qui affirment qu'actuellement, «dans les laboratoires tout se passe en anglais». Il est également faux de prétendre, comme elles le font, que les consignes de sécurité de l'Université sont affichées seulement en anglais à la porte de certains laboratoires. Il peut arriver que des unités jugent approprié de placer des avertissements en anglais concernant la sécurité, mais ces avertissements s'ajoutent à l'affichage en français, qui est toujours présent. Un cas d'affichage unilingue anglais a été récemment signalé et a été corrigé. D'autres affirmations concernant la prétendue tendance à l'anglicisation de l'Université de Montréal demandent à être corrigées.

Que cela nous plaise ou non, le monde scientifique international est à prédominance anglophone.

Ainsi, il est inexact de dire que «les professeurs et les chercheurs font leurs demandes de subvention presque uniquement en anglais aux organismes subventionnaires du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada». Il ressort d'un échantillonnage établi par le Bureau de la recherche qu'environ 25% des demandes de subventions présentées par des subventionnaires et chercheurs en anglais. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce choix de l'anglais: le fait que le demandeur soit de langue maternelle anglaise et qu'il se sente plus à l'aise pour rédiger dans cette langue; le fait que les personnes chargées d'évaluer les demandes pour le compte des organismes subventionnaires soient des anglophones; ou encore l'appartenance du chercheur à un centre d'excellence regroupant des chercheurs de plusieurs universités dont la majorité est anglophone.

On aurait également tort de rendre l'Université responsable du fait que plusieurs conférences ou colloques qui s'y tiennent se déroulent en bonne partie en anglais. Lors de tels événements, les conférenciers sont choisis en fonction de leur compétence et de leur réputation dans un domaine d'études et de recherche spécialisé. Or, dans plusieurs de ces domaines, la grande

majorité des spécialistes à l'échelle internationale sont anglophones ou ont adopté l'anglais comme langue seconde. Encore une fois, il faut reconnaître que l'anglais est devenu la langue de communication internationale, entre autres dans le monde scientifique. Un mot également sur les communications de l'Université avec ses fournisseurs établis au Québec, qu'il s'agisse d'entreprises québécoises ou encore de filiales de compagnies de l'extérieur de la province.

Contrairement aux allégués des deux représentantes syndicales, les transactions effectuées par le Service des approvisionnements avec ces fournisseurs se déroulent en français, à de rares exceptions près. Il peut toutefois arriver que pour l'achat ou le service après-vente d'articles de haute technologie, les échanges se poursuivent en anglais ou, encore, que la documentation d'appui soit dans cette langue. Mais il s'agit là de situations peu fréquentes et, d'ailleurs, l'Université reconnaît que la traduction en français est souhaitable et devrait être faite dans tous les cas.

Là comme ailleurs, donc, l'Université n'exige l'usage de l'anglais de la part de ses employés que lorsque celui-ci est nécessaire à l'accomplissement de la tâche. Loin de violer la Charte de la langue française et d'exiger «de façon arbitraire une connaissance de l'anglais de ses employés dispersés dans les différents départements et services», l'Université justifie au contraire chacun des cas où elle exige l'anglais comme condition pour la nomination à un poste. Depuis 1988, moins de 17% des postes affichés contiennent une exigence de connaissance minimale ou intermédiaire de l'anglais.

Ces précisions faites, l'Université de Montréal tient à réaffirmer sa volonté de préserver, et de développer, sa spécificité francophone. Cet objectif doit toutefois être poursuivi en tenant compte des contraintes inhérentes à l'activité d'un établissement universitaire qui incite ses professeurs et chercheurs à jouer un rôle actif sur la scène internationale et qui les appuie en ce sens. C'est dans cette perspective que l'Université est prête à examiner toutes les critiques et toutes les suggestions et à adopter toutes les mesures réalistes pour améliorer la situation du français chez elle.

Un Québec fiduciaire de ses Indiens

La situation à laquelle seraient confrontés les autochtones, advenant l'indépendance, n'est pas nouvelle

ANDRÉ ÉMOND

Avocat et étudiant au doctorat à l'Université Laval

Dans son édition du 9 décembre 1994, *Le Devoir* rapportait les propos de M. Nungak, le premier vice-président de la société Makivik. Ce représentant des Inuits du nord du Québec prétendait que la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral envers les autochtones ne pouvait être transférée à un éventuel Québec souverain. Il y a, pourtant, des précédents historiques qui prouvent le contraire. Il fut un temps, avant la Révolution américaine, où la Grande-Bretagne disait avoir sous sa protection tous les autochtones à l'est de l'Amérique du Nord, de la péninsule de Floride à la baie d'Hudson. Après la perte de 13 de ses colonies aux mains des indépendantistes américains, elle a dû cesser toute relation avec les autochtones habitant les territoires perdus. On accusa la Grande-Bretagne d'avoir abandonné ses protégés. Elle s'est défendue, par la voie de son ministre lord Shelburne, en déclarant qu'elle ne les avait pas abandonnés à la merci d'un ennemi mais plutôt confiés aux soins de son voisin, les États-Unis, intéressés tout autant qu'elle à conserver l'amitié des autochtones.

Plus tard, vers 1850, la Grande-Bretagne se retira de la gestion quotidienne des affaires autochtones, laissant cette tâche au gouvernement de sa colonie du Canada. Plus tard, le lien des peuples indigènes avec Londres demeura pour un temps, mais la rupture fut consommée par l'adoption du Statut de Westminster de 1931, une loi anglaise qui fit du Canada un pays indépendant. La fédération canadienne était maintenant la seule responsable du respect des engagements passés pris envers les autochtones. Une délégation de l'Association indienne de l'Alberta en a reçu la confirmation, en 1981, lorsqu'elle s'est rendue dans la capitale du Royaume-Uni pour empêcher le rapatriement de la Constitution canadienne. Les juges siégeant à la Cour du banc de la Reine lui ont alors répondu que le gouvernement de Grande-Bretagne n'avait plus aucune responsabilité vis-à-vis les Indiens du Canada.

La situation à laquelle seraient confrontés les autochtones, advenant l'indépendance du Québec, n'est donc pas nouvelle. Il s'agit seulement de savoir quelles pourraient être les garanties constitutionnelles propres à assurer le respect de leurs droits acquis. On sait déjà que ces garanties seront inscrites dans l'avant-projet de loi soumis par référendum aux Québécois. Il reste à en déterminer le contenu.

Le problème est que le temps presse et que les autochtones, à supposer qu'ils veulent bien donner leur opinion, ne désirent pas se faire bousculer. Le changement engendre la peur et, comme les autochtones ne sont pas les seuls à être affectés, il est difficile de leur en faire le reproche. Comment calmer ces appréhensions? Il faut le plus possible préserver la continuité du droit. Une solution serait d'inscrire dans l'avant-projet de loi les mêmes garanties, mot pour mot, qui se trouvent dans la Constitution canadienne: «Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones (du Québec) sont reconnus et confirmés». Il faudrait bien sûr préciser que ces garanties ne pourraient être modifiées qu'avec l'assentiment des populations concernées.

Et encore, cela ne serait probablement pas suffisant pour satisfaire les autochtones, car le dernier mot concernant l'interprétation de la future Constitution québécoise reviendrait à un tribunal composé de Québécois. Contournons la difficulté en recourant à un tribunal extérieur pour décider en dernier ressort des questions relatives aux autochtones. La procédure n'est pas nouvelle. C'était la pratique au Canada jusqu'au milieu du XX^e siècle alors qu'il était possible d'en appeler de toute décision de la Cour suprême du Canada devant le comité judiciaire du Conseil privé, un reliquat de l'ancien Empire britannique. Cet organisme judiciaire agit encore comme tribunal d'appel pour quelques pays du Commonwealth dont la Nouvelle-Zélande. Son indépendance est totale, et son prestige encore grand. Le Québec veut demander son adhésion au Commonwealth. Il faudrait aussi si qu'il pense à demander l'aide du comité judiciaire du Conseil privé. Il recréerait ainsi en partie le lien qui a autrefois uni les autochtones à la Couronne de Grande-Bretagne.

Ma proposition constitue un strict minimum et une mesure temporaire allant au plus pressé. Elle ne dispenserait pas le gouvernement du Québec de négocier avec chaque peuple autochtone la mise sur pied d'un gouvernement autonome, ainsi qu'il le fait d'ailleurs avec les Inuits, afin d'assurer à ce peuple sa survie économique et politique. Le gouvernement ne ferait alors que se conformer aux nouvelles exigences du droit international à cet égard.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rédacteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillanges, Pierre Cayouette (littérature), Paule des Rivières, Marie-Laurier, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire de la rédaction). **LA DOCUMENTATION**: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ**: Lucie Finsommes (directrice); Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées); Jacqueline Avri, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Melançon, Suzanne Miscevic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierre Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). **L'ADMINISTRATION**: Henry Riell, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE**: Christiane Benjamin (directrice); Johanne Brien (secrétaire); Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclercq-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES**: Guy-Renaud Krouac (directeur); Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION**: Marie-France Turgeon (directrice de la production); Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. **LE CONSEIL DU DEVOIR**: Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

GROZNY «En Tchétchénie, chaque maison est un palais présidentiel»

SUITE DE LA PAGE 1

endroits», a relevé le président du parlement tchétchène, Akhiad Idigov, lors d'une conférence de presse.

«Ce bâtiment était un symbole de notre résistance et nous ne l'avons quitté que parce que nous ne pouvions plus faire autrement. On ne peut rien contre des bombes qui descendent jusqu'au sous-sol. Dans de vrais combats, nous ne l'aurions jamais lâché», a également déclaré Akhiad Idigov.

Les conférences de presse des dirigeants tchétchènes se déplacent au fur et à mesure de l'avancée des troupes russes. Le président Djokhar Douaïev parlait il y a quinze jours du bunker du palais présidentiel, la semaine dernière de la périphérie de la capitale indépendantiste et, hier soir, le président du parlement donnait sa conférence dans une maison particulière à une dizaine de kilomètres de Grozny, sous le regard effrayé de ses habitants.

Il aura fallu trois semaines de pilonnage intensif pour que les forces russes parviennent à planter leur drapeau sur les ruines du bâtiment présidentiel. Les soldats russes et les troupes d'élite étaient depuis une semaine devant le palais dont ils se sont approchés en prenant un à un les bâtiments entourant le grand bloc de béton gris.

Mais une centaine de «défenseurs» résistaient toujours, mettant en échec l'une des armées les plus redoutées au monde.

Plus personne ne pouvait atteindre le centre à cause des francs-tireurs russes et des obus qui tombaient en pluie sur la ville. Selon des rumeurs, un réseau de passages souterrains leur permettaient de s'approvisionner en munitions.

«Un bâtiment parmi d'autres»

«Le palais présidentiel, ce n'est qu'un bâtiment parmi d'autres. En Tchétchénie, chaque maison est un palais présidentiel et ils devront les prendre une par une», déclarait un combattant.

La prise du palais présidentiel de Grozny, hier, marque une victoire symbolique pour Moscou mais semble n'être qu'une étape dans une guerre qui devrait s'étendre au sud de la république indépendantiste.

Le chef d'état-major tchétchène Aslan Moskhadov a souligné après la prise du palais, lors d'une conférence de presse, hier, «ne voir aucune différence dans le cours des hostilités» car «nous sommes prêts à nous battre avec plus de force encore».

Pour le président russe Boris Eltsine, la date d'hier, jour où le drapeau tricolore russe a été hissé au centre

de Grozny, «apporte l'espoir» d'un rétablissement de la paix en Tchétchénie.

Pourtant, cette paix semblait toujours aussi éloignée qu'au jour de l'entrée des forces russes en Tchétchénie, le 11 décembre dernier.

«C'est une honte et non pas une gloire pour l'armée», a déclaré hier Alexandre Kononov, directeur du Centre de recherches militaires et stratégiques, dans un entretien avec l'AFP.

«La prise du palais ne change rien, parce qu'elle ne résout pas le conflit tchétchène», a-t-il dit. «Le nombre de victimes du côté russe diminuera, mais la guerre prendra la forme de sabotages, d'attaques isolées et soigneusement préparées contre les troupes, d'actes terroristes dans les raffineries et les usines chimiques», a ajouté l'analyste.

Depuis l'intervention des troupes russes, les indépendantistes tchétchènes n'ont cessé de répéter qu'ils avaient aménagé des bases militaires dans la montagne, au sud de Grozny, dans la «grande Tchétchénie», d'où ils reçoivent régulièrement des renforts et du ravitaillement. Ils ont affirmé vouloir continuer le combat.

Vers un enlèvement?

Pour plusieurs experts russes, la perspective pour l'ar-

mée, après la prise du palais présidentiel dans la capitale tchétchène, de s'enliser dans un conflit interminable dans la «grande Tchétchénie», paraît plus que probable.

Il y a une semaine, le président tchétchène Djokhar Douaïev avait affirmé qu'une guerre de guérilla pourrait durer des années, peut-être plus longtemps que la guerre en Afghanistan, où l'armée soviétique avait tenté en vain d'écraser les moudjahidines entre 1979 et 1989.

Si les généraux russes invoquaient jusqu'ici la présence en ville d'une population civile pour justifier leurs défaits militaires, dans la montagne, peu peuplée, ils pourront procéder à des bombardements intensifs.

Près de 120 000 habitants de Grozny, qui en comptait 400 000 avant décembre, se seraient réfugiés, selon Interfax, dans les provinces limitrophes de la Tchétchénie.

Enfin, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a estimé hier à Bonn que la prise du palais présidentiel à Grozny par les troupes russes était une «affaire intérieure» russe dans laquelle l'ONU ne pourrait s'immiscer qu'à la demande du gouvernement russe.

«Je pense que la position des Nations unies est que la question de la Tchétchénie relève de la fédération russe et nous ne pouvons intervenir sans avoir reçu l'accord du gouvernement de Moscou», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

THIESSEN

Jean Campeau réagit

SUITE DE LA PAGE 1

sons à l'origine des pressions qu'ont récemment subies les marchés financiers au Canada, celle qui ressort constamment est l'incertitude entourant les politiques économiques.»

Et de quelles politiques économiques s'agit-il? De celles arrêtées et répétées, pendant plusieurs années, par le fédéral mais aussi par les provinces lors de la confection de leurs budgets. Or, c'est un secret de polichinelle que ces derniers, les gouvernements, «ont eu de la difficulté par le passé à atteindre leurs objectifs en matière de réduction des déficits».

Cette année, la politique budgétaire devra se conjuguer avec vigueur afin de «ramener les déficits et l'endettement publics sur une trajectoire plus viable». On le répète, «sur une trajectoire plus viable» qu'incidence M. Thiessen s'est refusé à quantifier, histoire de souligner, indirectement cela va de soi, qu'il était gouverneur et non ministre des Finances.

En pointant du doigt la culture du déficit qui nous distingue, et bien entendu «l'incertitude» qu'elle fabrique auprès des investisseurs étrangers auxquels nous avons quotidiennement recours, M. Thiessen a convaincu les cambistes, bien malgré lui, qu'il faut une fois encore sanctionner non pas tant le budget à venir que les explications données plus tôt cette semaine par M. Martin.

La réaction des opérateurs a donc été négative. Et lorsqu'on se penche de près sur cette sanction des marchés, on ne peut que constater qu'elle n'a pas été douce. Quand on a donné le coup d'envoi aux transactions de ce côté-ci de l'Atlantique, la devise canadienne était à 70,53 cents américains. Autrement dit, dans la nuit de jeudi, elle avait pris de la valeur sur les marchés asia-

tiques et européens par rapport au niveau observé avant-hier en Amérique du Nord.

Eh! bien, c'est à l'ouverture, et seulement à l'ouverture, que la devise a circulé aux alentours des 70,53 cents. Par la suite, et surtout pendant le discours de M. Thiessen, le dollar a évolué en zigzag jusqu'à ce qu'il atteigne 70,14 cents américains, soit son niveau le plus faible de la journée d'hier. Ainsi que l'a noté M. Ghazi, «la situation s'est corsée au point de convaincre la Banque du Canada d'intervenir».

La pression à la baisse sur les valeurs canadiennes préservant l'emprise constatée depuis presque deux semaines, les taux canadiens se sont échangés à la baisse. De sorte qu'en fin de journée, une hausse de 44 points du taux d'escompte qui sera déterminé mardi prochain s'était insérée dans le flux des capitaux.

Il faut comprendre que dans cette pression, celle d'hier, la remarque de M. Thiessen à propos du prochain référendum a joué un rôle. Un rôle minime, mais un rôle tout de même. Dans son exposé, le gouverneur a confié «qu'à ces inquiétudes (celles liées aux déficits) est venue se greffer, en les accentuant, l'incertitude d'ordre politique entourant les élections québécoises de septembre 1994 et la tenue prochaine d'un référendum».

À cette remarque, le ministre des Finances du Québec, Jean Campeau, a rétorqué par voie de communiqué en fin de journée: «Le gouverneur de la Banque du Canada tenait des propos tout à fait différents le 13 octobre dernier.» Il a aussi fait remarquer ceci: «Si, par exemple, le Canada n'avait pas une grosse dette, alors le fait qu'il y ait de l'incertitude au Québec serait préoccupant au plan social, mais ce ne serait pas inquiétant financièrement pour des investisseurs.»

FRAPPIER

Le CALQ n'inquiète personne

SUITE DE LA PAGE 1

à savoir si le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la SODEC ne prêtaient pas flanc à des problèmes d'éthique parce que les gens qui prennent les décisions visant à aider les créateurs étaient les représentants de ces mêmes milieux.

Hier, la ministre a tenu à préciser qu'elle ne remettait pas en question l'existence du CALQ. Pour la SODEC, qui n'est pas encore sur pied, c'est autre chose.

M. Frappier, dont l'organisme, conçu pour conseiller le gouvernement, a participé à toutes les étapes de travail menant à l'adoption d'une loi créant la SODEC, perçoit la remise en question de la nouvelle ministre comme une insulte.

«Vos commentaires sur l'éthique dans le milieu des arts sont profondément blessants (...) Ils reflètent cette inadmissible condescendance des gens qui débarquent dans notre milieu avec tous les préjugés que l'on peut nourrir envers les artistes», écrit M. Frappier. Ce dernier a rencontré la ministre mercredi mais, lorsqu'il l'a entendue maintenir publiquement ses interrogations sur l'éthique quelques heures plus tard, il a conclu qu'il n'avait pas été écouté.

Au bureau de la ministre, le porte-parole de Mme Dionne-Marsolais a indiqué que la démission de M. Frappier était malheureuse et «un peu précipitée».

De plus, dans un communiqué émis hier en fin de journée, la ministre a tenu à préciser qu'elle appuyait le principe de l'évaluation par les pairs au sein du Conseil

des arts et des lettres du Québec (CALQ). Elle ajoute qu'il est un peu normal de faire un premier bilan du CALQ après un peu plus d'un an d'existence. Je veux, dit-elle, m'assurer du bon fonctionnement du Conseil.

Je veux m'assurer que son mandat de gestion des fonds publics et d'attribution des subventions aux artistes soit accompli de la meilleure façon possible». Enfin, Mme Dionne-Marsolais exprime son souci vis-à-vis des régions, car elle désire s'assurer que les activités du CALQ leur sont équitables.

Mais ce n'est pas le CALQ qui inquiète M. Frappier, c'est la SODEC. Le producteur, qui a mis fin hier à un second mandat, rappelle à la ministre que la loi créant la SODEC a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et que les questions de conflit d'intérêts avaient été soigneusement examinées.

Malgré cela, la ministre croit que «nous devons nous interroger (à savoir) si le changement de structures est la seule et la meilleure solution pour répondre aux problèmes de fonctionnement de la SOGIC. Avant d'engager des sommes importantes, des mois de structuration et d'ajustements dans un nouvel organisme, il y a lieu de vérifier si des correctifs ne pourraient être apportés à la SOGIC à la satisfaction de

tous». Par ailleurs, dans un autre dossier, le gouvernement doit annoncer aujourd'hui un changement de direction à la tête de Radio-Québec. Mme Françoise Bertrand aurait remis sa démission, après avoir été invitée à le faire.

PARIZEAU Une «nouvelle jeunesse» aux relations France-Québec

SUITE DE LA PAGE 1

le. Elle a notamment rendez-vous avec l'abbé Pierre, mardi. M. Parizeau est également accompagné de deux ministres, Rita Dionne-Marsolais (Culture et Communications) et Daniel Paillé (Industrie), qui auront des rencontres parallèles notamment sur la coopération entre la France et le Québec sur l'auto-évaluation de l'information. Une quinzaine de journalistes québécois les suivront pas à pas.

La visite de M. Parizeau survient au début de la campagne électorale en vue des présidentielles d'avril. Le ministère des Affaires internationales n'est pas peu fier de pouvoir aligner un programme aussi substantiel à un moment où la classe politique française a d'autres chats à fouetter. Et ce, d'autant plus que la bagarre s'est engagée entre des candidats de la même famille politique. M. Parizeau n'a pas de rendez-vous, par exemple, avec le maire de Paris, Jacques Chirac, qui, en retard dans les sondages, doit mettre les bouchées doubles en ce début de campagne. Aucune rencontre n'est encore annoncée avec des politiciens socialistes.

M. Parizeau sera le dernier chef d'État ou de gouvernement à être reçu par le premier ministre Édouard Balladur, jeudi, avant les présidentielles. Il sera reçu le même

jour à déjeuner à l'Élysée par le président de la république, François Mitterrand. Il visitera mercredi le président du Sénat, René Monory, le président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et ancien président de la république, Valéry Giscard d'Estaing, et le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé.

Accueilli à l'aéroport Charles-de-Gaulle lundi matin avec tous les honneurs du protocole, revue des troupes et flonflons d'usage, M. Parizeau commencera sa visite officielle proprement dite mardi.

Le midi, il prononcera à huis clos un discours devant les représentants des 47 pays membres de la Francophonie, réunis à Paris pour discuter de l'avenir de cette institution. M. Parizeau va expliquer aux dirigeants des pays francophones comment la souveraineté du Québec se répercute sur notre participation à la Francophonie. Il leur dira que le Québec ne veut pas faire la souveraineté contre le Canada et que la relation de ces pays avec le Canada n'en sera pas entachée.

Il sera par la suite accueilli à la grille d'honneur de l'Assemblée nationale par son président, Philippe Séguin. Ce dernier a manifesté, lors de la visite de Lucien Bouchard à Paris en mai, son encouragement aux souverainistes. M. Parizeau entrera par la grille d'honneur, un privilège qui n'a pas été accordé à un visiteur étranger

depuis longtemps, une «fleur» à M. Parizeau, symbolique mais qui a tout de même son importance. Au ministère des Affaires internationales, on trouve cette attention très «sweet», tout en se défendant de mesurer la longueur des tapis rouges ou de vouloir, de quelque façon que ce soit, faire avec le Canada des batailles de «flag sur le hood», comme dirait Jean Chrétien.

C'est mardi que M. Parizeau prononcera le principal discours de sa visite devant des membres de l'Assemblée nationale réunis dans la salle des fêtes, celle où René Lévesque avait pris la parole en 1977. Ce discours pourrait être retrasmis en direct ici à TV5, comme l'avait été celui de Jean Chrétien au Sénat avant Noël. M. Parizeau expliquera en quoi les relations France-Québec sont importantes, expliquera le projet de son gouvernement de faire du Québec un pays, dira que la «non-ingérence, non-indifférence, c'est parfait» et qu'il s'attend, comme le suggérerait un rapport de sénateurs français, à ce que la France soit promptement à reconnaître le nouveau pays souverain, après un vote positif.

Mercredi, il abordera les aspects économiques de son option à un déjeuner offert par le Conseil national du patronat français. Il discutera des implications géopolitiques de la souveraineté et de la place du Québec en Amérique du Nord dans un contexte de libre-échange

devant un parterre de diplomates, de gens d'affaires et d'universitaires provenant de divers pays des trois Amériques en poste à Paris, vendredi, à un déjeuner de l'Institut France-Amérique.

M. Parizeau veut également profiter de sa visite pour «donner une nouvelle impulsion» à la coopération entre les deux États dans divers domaines clés. Lors de sa rencontre avec M. Balladur, il approuvera un relevé de décisions des deux premiers ministres dans les domaines de la jeunesse, de l'auto-évaluation de l'information, du développement des régions, de la culture et de la coopération industrielle.

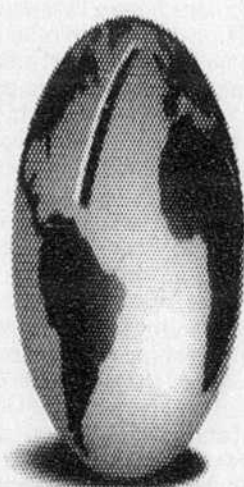
Cette visite a pour but de donner une «nouvelle jeunesse» aux relations France-Québec qui avaient, selon M. Parizeau, été négligées depuis plusieurs années. Le ministère des Affaires internationales parle de tièdeur. Cette relation a souffert entre autres de deux interims d'un an et de deux vacances de trois mois au poste de délégué du Québec à Paris, de l'abandon, depuis 1989, des visites alternées entre premiers ministres et d'une réduction de près de la moitié des budgets du Québec consacrés à la coopération bilatérale. La dernière visite ministérielle québécoise à Paris remontait, avant les élections, à octobre 1993. Daniel Johnson avait toutefois effectué une visite officielle à Paris en février 1994.

Aidez-les à les aider.

OXFAM-QUÉBEC

(5 1 4) 9 3 7 - 1 6 1 4

2330, rue Notre-Dame O., Bureau 200, Montréal (Qc), Canada H3J 1N4



LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559